

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 4 octobre 2022

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

Pour cette troisième séance de l'année, le président souhaite la cordiale bienvenue et salue :

Monsieur le syndic,
Mesdames et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Dominique Gafner
Madame la représentante de la presse et le public présent.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Alexander James
André Arnaud
André Stéphane
Birchler Rose
Christinet Jérôme
De Garrini Yves
Deluz Catherine
Dürr Jérôme
Ott David
Scheidegger Julia
Stünkel Sabine
Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

38 membres présents

12 membres excusés

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum étant de 26
Le nombre de conseillers présents est de 38
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 37
Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 20h06

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Le président demande une correction à l'ordre du jour. Il faut apporter une petite correction au point 12. Il s'agira d'une réponse au postulat 01/2022 et non à une question, cette question ayant été modifiée en postulat. Aucune autre demande de modification n'étant demandée, le président passe au vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Accepté

par : 35 voix pour
0 voix contre
2 abstentions

Point n° 1 de l'ordre du jour

• **Approbation du procès-verbal :**

Au vu de l'important PV rédigé, plusieurs coquilles nous ont été signalées, malgré la relecture par plusieurs personnes. Nous passons les fautes d'orthographe et erreurs grammaticales qui ont été corrigées sur le document affiché sur le site de la commune. Les modifications à apporter sont les suivantes :

- Page 4 : 1^{er} §, 7^e ligne : nous avons « ciblé »
- Page 4 : dernier point des manifestations : la Raisinée se fera les 8 et 9 octobre.
- Page 7 : 1^{ère} ligne : il manque un « ne » après participation financière.
- Page 15 : 3^e §, 1^{ère} ligne : il manque « l'AISGE » après conseil intercommunal de.
- Page 19 : 2^e § en début de la 3^e ligne : il manque la phrase « même si je sais que ceci n'est pas uniquement de compétence municipale », ainsi qu' « un » entre budget et peu de peinture à la ligne suivante.
- Page 19 : 2^e ligne de l'intervention de M. Hautier, il s'agit d'une « dépose-minute ».
- Page 20 : 2^e ligne de l'intervention de M. Pesenti une place de « parc et ».
- Page 25 : 4^e § : il faut supprimer la phrase entre parenthèses après Papet & Cows.
- Page 27 : 4 § 5^e ligne : donner « l'impulsion ».
- Page 28 : 7^e § 6^e ligne : sauf que « là ».
- Page 29 : dernier paragraphe de l'intervention de M. Piguet : « Autre » point.
- Page 33 : 1^{ère} ligne : qu'il « faut » voter. 3^e ligne : Pour rebondir « sur » ce qu'a dit.
- Page 39 : dernière ligne du 8^e § : « dans » les WC.
- Page 40 : 3^e ligne de l'intervention de M. Beux : où M. Ménard « avait » répondu.
- Page 41 : 2^e ligne de l'intervention de Mme Archer Galibourg : soulevé « le » problème.
- Page 42 : 2^e ligne du 2^e § : il faut supprimer un attentifs « au fait ».

Aucune autre demande de modification n'étant demandée, il est passé au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du conseil communal du 14 juin 2022, tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 14 juin 2022, tel que modifié.

accepté

par : 34 voix pour
0 voix contre
3 abstentions

Point n° 2 de l'ordre du jour

▪ Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)

Vous avez entendu le nombre d'erreurs sur ce PV. Le PV est envoyé au président et aux municipaux pour relecture. Il y avait 44 pages à lire. Je les ai lues et en d'autres temps, j'aurais relevé les erreurs. Mais, sans vouloir chercher d'excuses, il y a un état de fatigue ambiant qui dénote d'un envahissement de toute sorte et je voulais partager avec vous un certain nombre de préoccupations que j'ai :

- D'abord vous dire que nous constatons que nous sommes tous humains et faillibles. Ceci je l'avais écrit avant de recevoir le PV. Il est important d'avoir une bonne écoute les uns des autres et de faire preuve de tolérance.
- Mais il est aussi important que chacun d'entre nous réalise le travail qu'il a à accomplir. Nous nous devons de travailler dans la confiance.
- En cas d'écart, ou de manquement supposé ou constaté, il est recommandé de s'adresser directement aux personnes concernées, dans le sens de la recherche de l'intérêt commun. Chacun est encouragé à le faire et à ne pas colporter des rumeurs.
- Faute de réponse sur un sujet ou l'autre, le président peut être interpellé et il essaiera de faciliter le dialogue, que ce soit avec la municipalité ou avec une commission ou entre les membres du conseil.
- Je vous rappelle que chacun de nous est sous serment.
- En cas de ce qui nous paraîtrait un manquement grave, il est possible de recourir aux services de la préfecture si nous n'arrivons pas à nous entendre.
- J'aimerais vous partager deux exemples un peu déplaisants vécus ces derniers temps :
Le premier est en rapport avec la confidentialité. J'ai été étonné que certains conseillers ou même des villageois soient informés de la démission de notre municipal avant de le savoir moi-même et d'avoir reçu une information officielle.
L'autre chose, c'est le mélange entre le législatif et l'exécutif. Vous savez que je m'étais fait remettre à l'ordre par la préfecture. Les conseillers ne sont pas autorisés à faire usage de leur statut pour prendre des informations auprès d'organes officiels ou de fournisseurs de prestations, lorsque cela est de la compétence de l'exécutif. Mais on peut se renseigner directement auprès de l'exécutif.
- Je finis en soulignant la proactivité de plusieurs d'entre nous et je vous en remercie. Mais nous nous devons de rester sages, prudents et respectueux des formes et des usages. Sinon, cela nous amène à un surcroît de travail et de tensions qui enlèvent la paix dans nos relations

Je continue avec deux informations. Depuis demain matin, je serai absent jusqu'au 24 octobre. Si vous avez besoin d'entrer en relation avec moi, vous pouvez le faire par téléphone ou vous adresser à M. Pierre Martin, le vice-président, qui se tient à votre disposition.

Le 11 octobre, en salle de municipalité à 20h, il y aura la présentation des prochains préavis. D'ores et déjà les commissions des finances et d'urbanisme sont invitées et siègeront en présence du vice-président.

Nous avons reçu quelques courriers. Dans la lettre d'excuses de M. James Alexander, qui est en vacances, je vous cite la phrase qu'il a rajoutée et qui est importante pour cette soirée. Il précise : « Je n'ai pas de conflit d'intérêts avec le point sur la transformation de l'Ancienne Poste et je formule le vœu que cela passe sans problème ».

Nous avons également reçu un courrier de la part de M. Dominique Gafner que je vous lis.

Lecture de la lettre de démission de M. Dominique Gafner à l'attention du président du conseil (à disposition auprès de Mme Hautier sur demande conseil.communal@st-cerque.ch).

Après cette lecture, le président précise qu'à la suite d'un entretien et du courrier de M. Gafner, il a manifesté sa grande surprise et sa déception. Ils ont été plusieurs à négocier ce départ, sans succès. Le président a tenu à ce que M. Gafner soit présent ce soir pour lui faire part de ses remerciements pour le travail accompli avec compétence et beaucoup de gentillesse. Personnellement, il a toujours eu beaucoup de plaisir à travailler avec M. Gafner.

Le président regrette le refus de M. Gafner d'être remercié comme il se doit, mais force est de respecter cette demande. Le président a demandé à M. Gafner d'assister à ce conseil, il donne la possibilité aux conseillers qui le souhaitent de prendre congé publiquement et officiellement de M. Gafner. Il n'est pas prévu de débat et ne sera répondu à aucune question pendant ce moment.

Le président donne la parole à M. Didier Beux.

M. Beux

Je pense que nous perdons un très bon municipal, et je vous souhaite tout de bon pour l'avenir et de bien profiter de vos moments. Merci

Mme Jacquelin

Je vais faire écho à cette voix. M. Gafner apportait beaucoup d'humanité à ces conseils et de bon sens, et du sens à ce que nous faisons. C'est avec regret que je salue votre départ.

Mme Jelk

Je pense que nous sommes tous d'accord pour l'ovationner pour tout ce qu'il nous a apporté.

Applaudissements de l'assemblée.

Point n° 3 de l'ordre du jour

▪ **Prise de congé de M. Dominique Gafner**

Le président donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Gafner

Cher Président, cher bureau du conseil, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Monsieur le Syndic, chères municipales et cher municipal,

Bonsoir à vous et merci de m'accueillir pour cette dernière séance comme le dirait Eddy Mitchell.

Je ne ferai pas un discours interminable mais je tenais sincèrement à vous transmettre en présentiel ma reconnaissance. En effet je ne peux que remercier l'ensemble du conseil communal des précédentes et de l'actuelle législatures, au travers de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de mes 8 années de municipalité, confirmée par l'acceptation à presque 100 % des préavis présentés et de votre soutien pour l'ensemble de mes dossiers. Lors de mes rencontres avec les commissions des finances, de gestion, de l'urbanisme ainsi que les commissions ad hoc, j'ai apprécié nos échanges, certes parfois très techniques, mais toujours en gardant un côté humain important et indispensable à la bonne relation municipalité-législatif.

Je remercie sincèrement les présidentes et présidents desdites commissions, leurs membres, bravo pour leurs analyses, leurs conseils et remarques toujours pertinentes et utiles pour

amener une réflexion étendue, merci pour leur temps mis à disposition, pour les rapports qui découlent de leurs séances nécessaires à leurs élaborations.

Je remercie le bureau du conseil communal pour le travail important accompli à la perfection, merci à Marie-José et sa remplaçante Murielle pour les PV au top dès leurs élaborations, merci aux scrutatrices pour l'attention apportée à chaque séance, merci au président et au vice-président pour leur parfaite maîtrise pour la tenue des séances, de vrais chefs d'orchestre. Bravo à l'ensemble du bureau.

Je profite d'avoir encore la parole pour remercier sincèrement et féliciter l'ensemble des collaborateurs de l'administration. En effet leur soutien, leur travail remarquable et leur disponibilité est indispensable pour un municipal, afin d'assurer au mieux les tâches qui lui incombent, ce qui n'est pas toujours facile pour eux avec 5 responsables, avec 5 modes de travail parfois bien différents. Bravo à eux. Il est clair qu'il en est 100 % de même pour le personnel de la voirie, des bâtiments et de la déchetterie. Merci pour leur grande disponibilité lors des manifestations, pour le déneigement et pour de multiples autres interventions.

Merci à mes ex-collègues municipaux pour leur travail, pas toujours facile et surtout je leur souhaite plein succès pour la fin de la législature. Je leur réitère ainsi qu'au conseil communal et comme mentionné dans ma lettre de démission, ma disponibilité pour toute information ou conseil que vous désiriez obtenir afin de ne pas péjorer l'avancement des dossiers en cours ou futurs.

Je tenais aussi à vous rassurer en vous affirmant que je ne suis pas malade et/ou fatigué comme je l'entends régulièrement, pour preuve j'ai fondé un club photo et une société qui a démarré depuis peu pour l'impression grand format et pour des prestations photographiques.

Enfin je termine en remerciant mon épouse qui m'a épaulé à merveille et qui a accepté d'être souvent seule pendant de nombreuses soirées. Merci ma femme. Et à vous en vous réitérant à toutes et à tous mes sincères félicitations et remerciements en vous souhaitant une excellente et parfaite fin de législature ainsi qu'une bonne séance du conseil pour ce soir.

Meilleures salutations et belle soirée à vous et à vos proches.

Applaudissements de l'assemblée.

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Je profite de l'occasion, au nom de la municipalité, pour remercier sincèrement Dominique. Nous avons reçu du courrier pour toi. Je ne sais pas ce qu'il y a dedans mais je pense que c'est une bonne nouvelle.

Nous sommes tous assez émus de te voir partir, parce que nous avons toujours apprécié ta présence, ton calme et à l'intérieur de l'équipe tu faisais un très bon équilibre.

Quand Dominique dit qu'il reste à disposition, je sais que c'est vrai parce que nous avons reçu une demande de la Sapan (sté qui nous fournit l'eau). Dominique a accepté de rester membre du conseil d'administration et c'est une société importante pour nous. Dominique était apprécié au sein de la municipalité, mais il a aussi des qualités professionnelles au niveau de la gestion de l'eau qui sont importantes.

Au nom de l'ensemble de la municipalité je le remercie très sincèrement. Personnellement durant ces 8 années, nous nous sommes toujours bien entendus et je pense que nous allons rester amis encore longtemps, et j'espère qu'il ne va pas déménager de St-Cergue.

Merci encore et je te transmets ce courrier au nom de la commune. Merci pour tout.

Applaudissements de l'assemblée.

Le président remercie M. Gafner d'avoir accepté d'être présent ce soir.

Point n° 4 de l'ordre du jour

▪ Informations de la Municipalité (sans discussion, ni vote)

M. Ménard, syndic

M. Ménard salue l'assemblée.

Concernant M. Gafner j'ai dit ce que j'avais à dire et réitère nos regrets à tous de son départ. Il faudra le remplacer. J'ai ici des formulaires d'inscription. Tout citoyen de St-Cergue ayant le droit de vote peut s'inscrire et doit avoir 3 parrains. Dès demain, ces listes se trouveront à l'administration communale. Le délai pour les inscriptions court jusqu'au 31 octobre à midi. Le 1^{er} tour aura lieu le 27 novembre à la majorité absolue. S'il devait y avoir un 2^e tour, celui-ci sera à la majorité simple.

S'il y a des candidats, sentez-vous libre de vous inscrire. Je ne veux pas vous décourager, mais c'est un investissement important qui demande beaucoup de travail. Je vois mes collègues qui travaillent à 70 – 80 % c'est du costaud. C'est le message sincère que je voulais vous donner ce soir. Je vais laisser mes collègues poursuivre.

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à Mmes Valérie Legrand-Germanier et Carole Morina.

Mme Morina, municipale

Mme Legrand-Germanier, municipale

Mmes Morina et Legrand-Germanier saluent l'assemblée.

Manifestations à venir

- Les 7 et 8 octobre la pièce de théâtre des Entractés.
- Les 8 et 9 octobre la fête de la Raisinée organisée par les Z'Amis de St-Cergue.
- Le samedi 29 octobre 2^{ème} édition de la fête d'Halloween qui aura lieu dans le tunnel de Guinfard et qui est également organisée par les Z'Amis de St-Cergue.
- Le samedi 5 novembre : ouverture officielle de la patinoire. Nous espérons qu'il fera bien froid pour avoir une belle glace. Il y aura la reprise des activités du club de hockey.
- Du 12 au 20 novembre : exposition d'affiches anciennes au Vallon, organisée par un comité composé notamment par Mme Françoise Samuel et MM. Dominique Trombert et Gafner. Nous vous la recommandons vivement.
- Les 26 et 27 novembre : Marché de Noël au Vallon. Nous leur souhaitons plein de succès.
- Le mardi 13 décembre : Noël des Aînés au Vallon.
- Le samedi 17 décembre : arrivée du père Noël en train depuis Nyon, avec arrêt à toutes les gares. Le cortège se rendra de la gare jusqu'au Vallon. Tout au long du trajet en train, il y aura des animations et des contes. Le but étant de promouvoir la mobilité douce et non les pistes de St-Cergue.

Toutes les infos sont régulièrement postées sur le site internet et la page Facebook de la commune. Merci de votre attention.

Le président remercie les intervenantes et donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

M. Mathez salue l'assemblée.

Parking J.-J. Rousseau

Quelques précisions sur le préavis 7/2022, voté lors du dernier conseil et concernant la réfection du parking de J.-J. Rousseau. Il n'a pas été oublié, c'est toujours prévu. Lorsque le délai de recours est passé, nous avons pris contact avec les entreprises de goudronnage dont les plannings étaient déjà complets durant les mois de juillet et août. Nous avons planifié ces travaux durant les vacances scolaires d'octobre et l'objectif est de commencer le 1^{er} lundi des vacances afin que les enfants ne soient pas présents lors des travaux. De plus c'est le moment idéal pour la plantation des arbres qui avait été prévue lors de l'acceptation du préavis.

Parking de la Givrine

Les travaux se déroulent assez bien et dans les conditions actuelles nous espérons que nous pourrions l'exploiter déjà cet hiver dans de bonnes conditions. Ceci va dépendre des conditions météorologiques des 2 prochains mois.

Trottoir de La Cure

Pour le prochain conseil, nous aurons le préavis pour le trottoir de La Cure. Nous attendons les soumissions des entreprises contactées. Nous avons les autorisations du canton et cette fois nous devrions pouvoir aller de l'avant.

Le président remercie M. Mathez et passe au point 5 de l'ordre du jour.

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis no 08/2022 - Demande de crédit de CHF 199'185 pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre communal du Vallon, bénéficiant d'une subvention fédérale permettant d'obtenir un investissement net de CHF 162'585.-

Le président donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

Nous devons faire face à l'augmentation des coûts de l'électricité qu'il va y avoir l'année prochaine pour la commune et l'idée de ces panneaux photovoltaïques c'est de pouvoir compenser les montreuses factures que nous aurons ces prochaines années.

Il ressort des rapports de la CoFin et de la commission ad hoc qu'ils auraient souhaité un certificat énergétique du bâtiment. Ce certificat peut se faire, mais en dehors de ce préavis. Ces panneaux ne servent pas au chauffage du bâtiment. Mais une amélioration thermique serait possible. Je n'ai pas d'autres informations pour le moment, mais reste à votre disposition pour les questions que vous pourriez avoir.

M. Ménard, syndic

Je suis aussi responsable des finances à l'AISGE. Pour vous donner une idée de la situation à laquelle nous faisons face, pour l'école de Genolier, nous passons de 7 cts/KW à 45 cts/KW. J'ai passé quelques instants aujourd'hui à récolter des coupures de journaux sur la situation. Nous savons qu'elle ne sera pas facile. Nous voyons que, par exemple, la commune de St-Prex a de gros problèmes avec les coûts de l'électricité. Nous sommes dans une situation d'urgence.

Aujourd'hui on nous parle de pénurie d'électricité cet hiver, mais nous savons qu'il y a des solutions qui nous permettent de faire face. Selon l'office fédéral des énergies, en Suisse si nous couvrons l'ensemble des bâtiments et des toitures, la consommation électrique du pays serait largement couverte. Je vous rappelle que lorsqu'on produit de l'électricité, nous avons la possibilité de la revendre. Que dit la Romande Energie ? C'est qu'aujourd'hui en 2022, le KW acheté est à 9,5cts/KW et qu'il passera à 18,6 cts/KW en 2023.

Lors du dernier conseil communal, nous avons eu 2 conseillers qui nous ont fait une interpellation sur le retard énergétique communal. Lorsque l'on va sur le site du PEC, il mentionne 3 raisons pour les communes de développer la production d'électricité photovoltaïque : - être rentable, - saisir les solutions simples et les appliquer presque partout.

Pour ceux que ça intéresse, vous pouvez en mettant votre adresse sur le site du PEC, savoir quelles seraient vos économies et si vous êtes bien adaptés pour cela. Quand on regarde ce bâtiment du Vallon, c'est très bon. Un bâtiment qui est excellent est celui de la voirie, qui donnera lieu également à un préavis.

Aujourd'hui nous sommes dans la situation où il faut changer.

Il y a des procédures à suivre concernant les appels d'offres des marchés publics, qui ont été soulevées par la CoFin et la commission ad hoc. Dans le cas qui nous intéresse, nous sommes dans un marché inférieur à CHF 250'000.-. C'est une procédure de gré à gré, comme on a pu le faire à d'autres occasions et qui nous permet de choisir des fournisseurs locaux, sur Vaud ou en Romandie. Il est demandé 3 demandes d'offres. Nous en avons fait 4 : Sedelec, Timatec, Groupe E, Romande Energie. Nous en avons gardé 2. Celle de Timatec était franchement en dehors des clous. Pour 135 panneaux, le prix était de 1,67 prix du KW installé. Il ne correspondait pas au cahier des charges demandé et il était de loin de plus cher. Nous ne l'avons pas retenu, ni présenté aux commissions. Groupe E n'a pas répondu et ne s'est pas présenté. La seule offre qu'ils nous ont présentée n'était pas complète. Nous ne les avons donc pas retenus. Il en restait 2, Sedelec et Romande Energie. Leurs offres correspondaient à notre demande.

Nous avons gardé les éléments les plus importants : la puissance totale, la puissance en KW dans des conditions standards installées et le coût. Sedelec était le meilleur.

L'autre élément important, c'est que nous allons installer 300 panneaux. Il est possible qu'il y en ait un qui tombe en panne. Les autres fournisseurs ne nous posaient pas « d'onduleur » qui permet d'identifier le panneau en panne. C'est aussi une des raisons qui nous a fait prendre Sedelec, en plus de son prix.

En conclusion nous sommes dans une situation tendue au niveau de la production électrique, ainsi que du marché des photovoltaïques. Tout le monde se lance dessus, parce que les gens ont saisi l'importance de ne pas avoir qu'un seul fournisseur.

Si le préavis ne passe pas ce soir, il n'y aura pas d'option avant 2024 en raison de l'indisponibilité de panneaux. Et je ne vous parle pas des prix. Avec la proposition de Sedelec, nous avons un retour sur investissements de 6 ans, alors qu'habituellement on est sur 10 ans. Je suis d'accord avec la CoFin, les recettes prévues sur 25 ans, ça risque d'être de la science-fiction.

Nous sommes en conformité avec le Plan Energétique Climat (PEC) du canton. La procédure a été suivie, mais nous aurions dû vous présenter les offres rejetées, quoi qu'incomplètes.

Je vous demande de voter pour ce préavis, car c'est pour le bien des finances de la commune et ça nous permet de participer, un tant soit peu, à une évolution et un changement de mentalité en étant plus local. Je vous remercie.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Olivier Krähenbühl.

M. Krähenbühl, commission des finances

La CoFin est bien entendu favorable à cet investissement. Il nous semble absurde d'y être opposé aujourd'hui, au vu des éléments que vous avez relevés dans votre présentation.

Notre rapport s'est basé sur les éléments que nous avons à notre disposition, éléments que nous avons demandés. Nous constatons qu'il n'y avait que 2 soumissions.

Les règles du marché public, pour des travaux de constructions de second œuvre, demandent que le seuil soit à CHF 250'000. Ici nous étions en deçà, bien en dessous de ce montant.

Je ne peux aujourd'hui que vous remercier d'avoir fourni ces compléments d'informations, dont le tableau de comparaison des offres, qui manquait également au moment de la rédaction. Il aurait été utile de les avoir plus tôt, au moment de nos rencontres.

La CoFin recommande l'acceptation de ce préavis.

Le président remercie M. Krähenbühl et passe la parole à M. Adrien Gafner.

M. Gafner, commission ad hoc

Je reprends le point de la CoFin, à savoir que les précisions qui ont été apportées ce soir n'étaient pas en notre possession malgré les demandes que nous avons faites lors de nos

différentes rencontres. Nous avons travaillé sur les éléments en notre possession et les conclusions sont dans notre rapport. Je reste à disposition si vous avez des questions.

Le président remercie M. Gafner et relève que dans le rapport, le report du sujet était souhaité par la commission ad hoc. Qu'en est-il maintenant au vu des éléments qui ont été mentionnés ce soir ? Cette demande est-elle maintenue ?

M. Gafner, commission ad hoc

Pour ma part, je pense qu'on peut retirer cette demande de délai, mais il faudrait que nous en parlions avec les autres membres de la commission.

Le président laisse à la commission ad hoc un instant pour se consulter.

M. Gafner, commission ad hoc

La commission ad hoc renonce à la demande de report, mais souhaite que la municipalité prenne en compte les remarques qu'elle a formulées, à savoir de faire un bilan énergétique du bâtiment et d'en faire de même pour des prochains projets soumis par la municipalité.

M. Mathez, municipal

Je trouve que c'est une très bonne idée que de faire ce certificat énergétique, que nous avons déjà fait pour la bibliothèque et l'Ancienne Poste. Nous allons donc le faire, mais pas dans le cadre de ce préavis mais du budget de l'année prochaine. Nous savons que cette étude coûte entre 3 et 5'000 francs selon le bâtiment.

Le président ouvre la discussion sur ce sujet et donne la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

Une question qui n'est pas claire pour moi. J'ai regardé sur le site du canton, la limite est à CHF 150'000.- et non CHF 250'000.-. Est-ce que j'ai raté une information ? Merci.

M. Ménard, syndic

Ce que j'ai trouvé sur le site du canton est le petit organigramme qu'il faut suivre (annexe B2).
 Marché > CHF 250'000.- : oui -> procédure ouverte ou sélective,
 non -> procédure de gré à gré.

Mme Duvert

Etant un peu du domaine de la construction, je vais essayer de clarifier. Il s'agit ici, non pas d'acquisitions de fournitures, mais de travaux de second œuvre, puisque nous avons affaire à la production d'électricité. Ce n'est pas tout à fait la bonne annexe. Quoi qu'il en soit, pour les travaux de second œuvre, selon la FAO du 30 août 2022, quand on passe au-dessus du seuil de CHF 150'000.- la procédure n'est plus de gré à gré, mais sur invitation, tant que l'on est en dessous d'un seuil de CHF 250'000.-. C'est très peu différent, il faut 3 entreprises et documenter plus à fond la procédure.

Je vous remercie d'avoir fait des efforts pour essayer de donner des critères et de toute façon il est important de mettre des panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment. Mais des procédures plus formelles sont les bienvenues.

Le président note à la suite de ces interventions, qu'il faut être de plus en plus pointu et que cela devient très compliqué pour les candidats à la municipalité. Il passe la parole à Mme Karine Ringgenberg.

Mme Ringgenberg

J'aimerais remercier la municipalité par rapport à la réflexion au sujet de la pose de ces panneaux photovoltaïques. Je trouve que de les mettre sur le toit de la salle de gym, sur l'arrière du bâtiment, est moins visible et c'est une bonne idée, plutôt que de les mettre sur le

toit de ce bâtiment. Ces panneaux noirs ne sont pas très beaux et sur un toit en tuiles brunes, cela détonnerait.

M. Mathez, municipal

Nous n'avons pas mis de panneaux sur ce toit non seulement pour une raison esthétique, mais également en raison de l'inclinaison du toit et du préau de l'école, pour une raison de sécurité.

Dans un premier temps de le faire sur cette grande surface qu'est le toit de la salle de gym.

Mme Maillefer

Je salue l'initiative de la municipalité de mettre des panneaux photovoltaïques. J'ai deux questions un peu plus techniques. A partir de quand la commune devient un petit consommateur ? Et l'autoconsommation concerne-t-elle uniquement le Vallon ou également l'école ou d'autres endroits concernés par cette autoconsommation ?

M. Mathez, municipal

Il y avait deux gros consommateurs : le centre du Vallon et les pompes à Trélex/Combe Froide, mais ce n'est plus le cas.

Le critère exact qui nous faisait être fort consommateur, je ne peux pas vous répondre précisément, mais cette classification n'existe plus. Elle nous permettait en 2021 d'avoir un tarif à 6 cts/KW au tarif brut, auxquels il faut ajouter les frais de transport.

La municipalité projette d'équiper d'autres bâtiments communaux. Nous avons des bâtiments avec de grandes toitures qui s'y prêtent bien comme la voirie. Nous avons regardé sur le site du canton, avec les expositions, les rendements projetés. En coordination avec la toiture de la voirie, la municipalité aimerait rééquiper les futurs véhicules communaux de moteurs électriques. Le prix du diesel devient inquiétant et c'est tout une synergie qui est en train de se mettre en place et que nous allons proposer dans les prochains conseils.

A la question de savoir si ces installations serviront à l'école ou à d'autres endroits, la réponse est non. C'est totalement séparé. Il ne faut pas oublier que le Vallon consomme beaucoup durant la journée, avec la salle de gym, l'UAPE. L'énergie pourra être consommée en direct. En juillet-août ce sera de l'énergie que nous allons revendre.

M. Hautier

J'ai une question de principe. Quand vous faites une telle demande, il va y avoir des retours avec des subventions, alors pourquoi faire une demande de CHF 199'000.- et non de CHF 162'500.- ? Je n'ai pas compris ce système.

M. Mathez, municipal

La subvention ne concerne que les panneaux et pas les échafaudages.

M. Hautier

Donc au final on ne sera pas à CHF 199'000.-.

M. Mathez, municipal

Effectivement, mais nous devons mentionner la totalité des coûts. Même si ce n'est pas ce que nous allons dépenser.

M. Othenin-Girard

J'avais deux questions. Les prix de l'électricité annoncés concernent uniquement le marché public ou également le privé ? A l'époque, le prix était de 6 cts/KW et maintenant il sera de combien ?

M. Mathez, municipal

Nous avons le prix de l'électricité plus le transport pour les entreprises privées. Nous avons ces deux gros consommateurs. La Romande Energie nous a fait une proposition

d'augmentation de plus de 500 %. Ces montants sont mentionnés en bas de la première page du préavis. Cela nous a fait bondir en municipalité. M. Dominique Gafner avait fait des recherches avec d'autres fournisseurs et nous avons pu trouver un tarif un peu moins cher et nous passons de 15 cts/KW à 48 cts/KW pour ces deux consommateurs. Pour les autres consommateurs, à savoir tous les bâtiments du village. Nous avons environ 70 compteurs électriques pour les différents bâtiments et infrastructures. L'augmentation est d'environ 49 % TTC. On payait 26 cts/KW et nous allons payer autour des 40 cts/KW, ce qui génère de grandes différences dans nos dépenses communales.

M. Lampert, commission ad hoc

Je fais une recommandation. Précision un peu technique. On parle beaucoup de panneaux et j'ai l'impression que la commune de St-Cergue initie une nouvelle ère. On se réveille un peu partout car il faut trouver d'autres énergies durables. Mais parlons aussi de consommation. Lors du dernier conseil, quand on parlait de consommation on parlait uniquement d'éclairage. Il est vrai que quand on parle du Vallon, il ne faut pas oublier la chaudière, les turbines et autres qui fonctionnent à l'électricité. Ce sont des petites choses que cette assemblée doit aussi connaître.

En plus puisqu'on parle de certificat énergétique, sachons que qui parle de certificat, parle de conséquences et de mises en place stratégiques pour consommer moins. C'est pour cette raison que la commission avait préconisé qu'une analyse énergétique des locaux, que ce soit ici ou ailleurs peut-être plus tard, impliquera des changements des isolations pour consommer moins. Parce que c'est bien beau de mettre des panneaux partout, mais si on consomme la même chose qu'avant c'est un peu l'égalité.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 08/2022 - Demande de crédit de CHF 199'185 pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre communal du Vallon, bénéficiant d'une subvention fédérale permettant d'obtenir un investissement net de CHF 162'585.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 08/2022**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Ouï le rapport de la commission ad hoc**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux de poser de panneaux photovoltaïques sur les toitures du Vallon,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 199'185.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement net de CHF 162'585.- au maximum en 15 ans, par prélèvement sur le fond de réserves affectées pour amortissements et investissements futurs -compte de bilan 9282.01 qui s'élève à KCHF 3'990.

▪ **Accepté**

par :

36 voix pour

0 voix contre

1 abstention

Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis no 09/2022 - Arrêté d'imposition 2023

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Il n'y aura pas de changement. Nous nous sommes engagés au moment des élections à ne pas changer le taux d'imposition, tout au moins de ne pas l'augmenter. Sachant que nous sommes en dessous de la moyenne cantonale qui est à 67,2 %. Par contre au niveau du district, il y a des communes avec lesquelles nous ne pouvons pas vraiment concurrencer, comme Mies ou Tannay, mais nous avons un taux d'imposition pour lequel nous allons tout faire pour son maintien. Il faut que nous nous disciplinions et je remercie de ne pas toujours dire « non ». J'ai des lueurs d'espoir sur certains grands projets qui vont s'installer sur la commune, et qui seront relatifs à une présentation/préavis pour le mois de décembre et pour lesquels j'aurais besoin de la commission d'urbanisme et du tourisme.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 09/2022 - Arrêté d'imposition 2023

- Vu le préavis de la Municipalité N° 09/2022
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter l'arrêté d'imposition à 66 points pour l'année 2023 tel que présenté.

▪ **Accepté à l'unanimité** par : **37 voix pour**

Point n° 7 de l'ordre du jour

Préavis no 10/2022 – Demande de crédit de CHF 78'000.- TTC destinés à la rénovation d'une partie du rez-de-chaussée de l'Ancienne Poste.

Le président passe la parole à Mme Valérie Legrand-Germanier.

Mme Legrand-Germanier, municipale

C'est mon premier préavis et à titre personnel et au nom de la municipalité, je suis très fière de le présenter, parce que cela correspond à un objectif politique que nous avons, et notamment à une promesse de campagne.

La question qui est posée ce soir est : « est-ce que oui ou non nous acceptons la rénovation d'une partie du rez-de-chaussée de l'Ancienne Poste ? ».

Est-ce que St-Cergue est un village dortoir ? Il y a un mois, un article est paru dans La Côte qui parlait de cela. Pour moi c'est une question qui parle beaucoup parce qu'elle raisonne avec une autre question qui est : « pourquoi avons-nous été élus, vous et nous ? A mon avis, nous avons tous été élus pour travailler ensemble à accompagner le développement de St-Cergue, à améliorer la qualité de vie des habitants, à moderniser la commune, à faire baisser ou à faire taire cette réputation de village dortoir, de guetto, trop loin, trop froid, trop pauvre et à faire de

St-Cergue un endroit où on ne s'installe pas que par défaut et où l'on a vraiment envie de rester. Je pense que cela est vraiment un objectif politique.

Pour ça, on ne peut pas juste boucher les trous, déneiger, rapiécer les conduites. C'est bien sûr fondamental pour que les gens puissent vivre à St-Cergue. Mais l'attractivité d'un village, la qualité de vie que nous avons ici, l'envie de l'on a de venir s'y installer, d'y payer des impôts, d'élever une famille dans un cadre assez exceptionnel, c'est toute une série d'infrastructures et de services à la population dont nous devons coordonner le développement : c'est de la culture, c'est du tourisme, ce sont des sports. On fait beaucoup pour le tourisme et le sport, ça fait aussi partie de la promotion économique. Il y a aussi tout ce qui est structures de garde, accueil de jour, mais aussi services importants de proximité et qui portent bien leur nom. Au même titre que tout le monde est ravi d'avoir une pharmacie, des commerces qui tournent 7/7, une poste, des services de soins sont aussi importants et font partie de l'attractivité.

Pour avancer dans les débats, je vais vous présenter quelques éléments. Ce n'est pas un problème propre à St-Cergue. C'est un problème général aussi bien en France, qu'en Allemagne et dans toute la Suisse. Nos médecins sont vieillissants, une relève qui ne suit pas. La communauté médicale s'alarme. Le canton de Vaud n'est pas le seul à souffrir de cette situation. Même à Morges, il y a pénurie de médecins. Bien sûr qu'à St-Cergue, nous sommes une commune rurale, périphérique et éloignée et que nous souffrons d'autant plus de ce risque de pénurie. Mais c'est aussi vrai en ville et en particulier pour la médecine générale. La situation est assez sérieuse et l'accueil de nouveaux patients par les médecins devient de plus en plus rare.

Qu'avons-nous fait à St-Cergue depuis l'année dernière ? Nous avons commandé un rapport, parce que nous savions que le Dr Alexander partirait à la retraite. Cela fait depuis 2018 qu'il veut prendre sa retraite. Nous avons le sentiment qu'avec le développement du village et sa croissance démographique, nous aurions un besoin de ce côté-là. Raison de cette étude par Microgis qui fait des analyses statistiques majoritairement et qui a travaillé sur les projections démographiques et logique de mobilité. Que dit ce rapport : c'est que nous aurions besoin de 2 généralistes (3 en 2040), d'un pédiatre, de la gynécologie à temps partiel, de la dentisterie, de la physio, d'infirmières. Nous avons la chance d'avoir une pharmacie, deux physiothérapeutes, une logopédiste, une infirmière, mais, très rapidement nous nous serions retrouvés sans médecin. Pourquoi ? Parce que les médecins veulent rester en ville. Ils sont jeunes et veulent profiter des infrastructures citadines, travailler en groupe et faire du temps partiel. S'ils travaillent en groupe, c'est aussi pour faire de l'interdisciplinarité, d'offrir des qualités de soins à la population. Lorsque l'on travaille en groupe, on se partage les frais (secrétaire, frais du cabinet, etc.) et ça rend les choses plus facile. Les médecins n'ont plus envie de faire 70-80 heures par semaine. Ils veulent avoir leur week-end, leur soirée comme tout le monde. Il est vrai que la médecine spécialisée paye mieux et est plus attractive que la générale ou la pédiatrie.

S'il y a quelque chose à retenir dans ce dossier, c'est qu'on peut être libéral tant qu'on veut, mais il n'y a pas de main invisible pour la relève médicale. Ce n'est pas une réalité. La réalité est contraire. C'est effectivement que si nous n'avons pas une volonté derrière, en l'absence de mesures suffisamment efficaces au niveau fédéral et cantonal, le canton a les mains relativement liées, si nous ne faisons rien, c'est soit le désert médical, soit il faut bouger si on veut quelque chose.

Le fait d'avoir des communes qui s'engagent dans la relève médicale, pour celles qui avaient des médecins, ou dans la création de cabinets médicaux ou de centres de santé, ça a l'avantage, par rapport au fait de laisser des groupes privés s'implanter quand ils le voudront, d'avoir une vision de santé communautaire, elles peuvent imprimer quelque chose de plus. C'est-à-dire qu'autour d'un projet réalisé au niveau communal, nous pourrions alimenter cette

activité avec des projets de santé publique et faire de la promotion. Nous avons 500 enfants, 500 personnes de plus de 65 ans. Il y a énormément de choses à faire sur la nutrition, l'activité physique, tout ce qui est prévention de la santé. Tout ça ne vient pas de soi, ça nous intéresse ou pas. Mais si ça nous intéresse, c'est plus facile quand on a un rôle à jouer dans le village. Des exemples, je pourrais vous en donner 50, soit des communes qui octroient des prêts, soit qui offrent des loyers, soit qui agissent d'une manière ou d'une autre pour faciliter l'installation, la pérennité et le développement de cabinets médicaux, il y en a. Toutes ces communes ont compris que sans elles, ça allait être très compliqué.

Ce que nous avons déjà fait depuis juillet 2021, ça a été de prendre des contacts avec le GHOL, d'abord parce que chercher un médecin ce n'est pas notre métier, et nous considérons que c'était son corps de métier. Nous nous sommes rendu compte que même le GHOL avait les pires difficultés à trouver un médecin généraliste ou un pédiatre et que clairement on pouvait faire une croix dessus. Nous avons tout de même initié des contacts en se disant qu'on avait bon espoir avec les recherches que le Dr Alexander avait entrepris depuis 2018. Nous avons des échanges avec le GHOL autour de tout ce qui était collaboration administrative, technique, médicale et de formation. Mais là encore, ce n'était pas gagné puisque le GHOL depuis sa création n'était pas dans une démarche d'extension territoriale. Il a donc fallu discuter et nous avons eu la chance de tomber sur des personnes, à l'interne, qui étaient ouvertes à ce besoin de nouveau développement comme on peut le voir avec le CHUV ou les HUG, avec ce mouvement qui vient par les 2 côtés de Nyon. Le GHOL a compris, qu'avec le projet de St-Cergue, il avait la possibilité de tester et de se lancer dans ce mouvement d'extension territoriale.

Nous avons eu à l'automne une entrée en matière officielle de la part du conseil d'administration et c'est à ce moment-là que, grâce aux recherches du Dr Alexander un médecin s'était proposé. Il est venu à St-Cergue, il est tombé amoureux de notre village et de la région, il a entraîné sa jeune épouse dans ce projet et il avait vraiment envie de s'installer. Son dossier a été déposé 3 jours après l'entrée en vigueur d'une modification de la LAMAL qui interdisait aux médecins étrangers de pratiquer à titre indépendant, s'ils n'avaient pas fait auparavant 3 ans de pratique à titre dépendant. Nous nous retrouvions donc à zéro. La solution, que nous avons trouvée pour sortir de là, vient du fait que nous avions déjà établi ces contacts avec le GHOL. Grâce à eux, ce médecin va pouvoir venir à St-Cergue et parfaire sa formation continue et ainsi avoir une relève médicale au 1^{er} février 2023.

La négociation des conditions sur lesquelles vous avez à vous prononcer ce soir n'a pas été facile, dans la mesure où nous devons partager beaucoup plus de choses avec le GHOL et qu'à fin juin nous devons assumer l'entièreté du déficit d'exploitation, ce qui n'est pas une mince affaire. Ouvrir un cabinet de médecine générale ce n'est vraiment pas la fortune assurée. Tous les grands groupe, du type Magellan le savent, les premières années ne sont pas forcément rémunératrices et si le médecin doit faire de la formation continue et qu'il n'est pas à plein temps, c'est sûr que le déficit d'exploitation sera là. Il a été calculé par le GHOL, on le sait, il devrait avoisiner les CHF 140'000.-, voire si on a de la chance CHF 120'000.- la première année, puis graduellement après 4 ans, avec une activité à plein temps, le cabinet devrait pouvoir s'en sortir.

Présentation d'une photo du Dr Emmanuel Deleuze, qui est jeune et hyper motivé. Il a déjà trouvé un appartement à St-Cergue. Il commence le 1^{er} février.

Il est important que l'on revienne sur le timing de cette collaboration avec le GHOL et de la signature de la convention déjà en juillet de cette année, alors que le préavis n'est signé qu'au mois d'octobre. En vérité, c'est parce que tout était lié. Le GHOL ne pouvait pas envoyer et faire signer le contrat de travail au Dr Deleuze si la convention n'était pas signée et le Dr Deleuze, qui avait 6 mois de délai de résiliation de son contrat de travail actuel, n'aurait pas

pu être là au 1^{er} février 2023. Nous avons choisi de nous engager auprès du GHOL et auprès de ce médecin de façon à sécuriser cette relève médicale.

Cette convention de collaboration, que vous avez lue dans les documents, durera 3 ans pendant lesquels nous aurons tout le temps de discuter et de réfléchir, avec ce médecin et avec le GHOL, avec les professionnels de santé qui sont au village, pour voir comment on peut répondre au mieux aux besoins, comment renforcer l'interdisciplinarité, qu'est-ce que cela implique, et pas seulement au niveau des collaborations entre les différents professionnels, et au niveau de l'infrastructure, est-ce que le lieu fait sens ou pas ? Comment on va imaginer cette offre en soins dans le futur ? Ce sont des choses que nous allons travailler durant les 3 ans.

Je ne saurai assez le répéter, l'avantage de cette convention est que l'investissement de la commune est minimal et fixe. On ne facture pas de loyers, ni de charges pendant les 3 ans que durera la convention, et cela laisse le temps que cette activité devienne autoporteuse. Il est vrai aussi que les coûts de loyers sont en général une composante très forte dans les chances de rentabilité à court terme d'un cabinet. C'est pour cela que c'est une mesure que les communes peuvent prendre. Le GHOL, par contre, s'engage à prendre tous les risques. C'est-à-dire qu'il va payer le médecin, l'assistante, la facturiste, il va payer l'équipement médico-technique (env. CHF 40'000.-), il va payer l'ameublement, tous les frais administratifs, le nettoyage du cabinet et couvrir le déficit. Je ne sais pas, très honnêtement, comment nous aurions pu avoir de meilleures conditions pour avoir un nouveau médecin à St-Cergue. Si nous n'avions rien fait, nous n'aurions plus de médecin.

Nous avons eu quelques questions sur le lieu choisi, l'Ancienne Poste. Par rapport à une installation dans le cabinet de Dr Alexander, dans lequel nous aurions de toute façon dû faire des rénovations. Il faut savoir que le médecin ne peut pas travailler sans son assistante. A chaque fois que le médecin sera là, son assistante aussi. Nous avons besoin d'un peu d'espace. Ce qui est intéressant aussi, c'est que parallèlement à l'activité du médecin, nous prévoyons l'installation de 2 cabinets adjacents pour avoir une activité spécialisée. Le GHOL part pour l'instant sur une activité de gynécologie, mais ça reste à définir. Nous pourrions ajouter une 2^e activité avec des médecins qui sont aujourd'hui au GHOL et qui pourront se déplacer, à temps partiel, et monter faire des consultations pour les patients de St-Cergue.

Nous aurions eu une alternative qui représentait 10 x le prix de ce que nous vous proposons ce soir. C'était d'acheter des locaux, qui s'étaient libérés, près de la pharmacie. Notre choix : soit on demandait CHF 800'000.-, soit CHF 78'000.-.

Encore une information concrète, le changement d'affectation n'était pas forcément une nécessité, mais nous avons décidé de le faire quand même de façon à être en conformité avec la procédure.

Une question importante aussi et qui concernait la relocalisation des sociétés locales, qui avaient l'habitude d'utiliser les locaux de l'Ancienne Poste pour leurs réunions hebdomadaires ou leurs cours. Dans le cas de notre jeu de "Tetris" actuel à l'intérieur du Vallon, nous avons réussi à dégager la salle des arcades qui se trouve sous la salle de gym, qui de l'avis des membres de « Vivre vieux, vivre mieux » est très bien chauffée et lumineuse. Elle permettra d'organiser des fêtes privées sans déranger personne, et que nous allons aménager le plus confortablement possible. Ainsi les gens se sentiront toujours bien accueillis et ils pourront continuer leurs activités associatives ou privées.

Dernier point. La question des fenêtres, qui font l'objet du préavis de ce soir. Nous avons dû les commander en raison du problème des retards de production et de problèmes de matériaux que l'on voit dans tous les secteurs. Mais si ce préavis devait être refusé ce soir, les fenêtres seront posées quand même et rentreront dans le cadre du budget ordinaire.

Je vous remercie.

Le président remercie Mme Legrand-Germanier pour ce premier exercice, qui au-delà de l'exposé démontre l'énorme travail effectué. Il passe la parole à M. Gabriel Galibourg.

M. Galibourg, commission des finances

On sent que Mme Legrand-Germanier est passionnée par son sujet. D'abord je voudrais la remercier pour son préavis, qui était un modèle du genre. Nous avons eu toutes les pièces, sans avoir besoin de réclamer quoi que ce soit.

Vous avez présenté ce soir toutes les difficultés rencontrées pour avoir un médecin. Pour ramener un peu le débat, l'objet ce soir est la rénovation du rez-de-chaussée de l'Ancienne Poste pour un montant de CHF 78'000.-. Nous avons procédé par comparaison par rapport à d'autres travaux qui ont été effectués. L'Ancienne Poste avait été rénovée il n'y a pas si longtemps que cela. Voilà l'objet de nos travaux, l'aspect financier. La question est de savoir si nous voulons rénover ce lieu pour y intégrer un centre médical ou pas. A cela, la CoFin vous recommande d'accepter ce préavis. Merci beaucoup.

Le président remercie M. Galibourg et passe la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg.

Mme Archer-Galibourg, commission d'urbanisme

Comme il est mentionné dans notre rapport, la CoUrb soutient le préavis et nous pensons que c'est quelque chose de très positif pour les habitants du village.

Bien entendu pour que nous arrivions à ce point, nous sommes obligés de déplacer les sociétés locales et heureusement Mme Legrand-Germanier a expliqué que les arcades vont être mises à disposition des sociétés locales.

J'aimerais juste qu'elle précise, puisqu'elle vient de le mentionner, qu'il y aura un aménagement de cette salle. L'état actuel de cette salle n'est pas comparable avec la salle de l'Ancienne Poste ni avec la salle, ni avec les installations. Il serait donc intéressant pour cette assemblée de savoir ce qui est prévu pour l'aménagement qui sera presque aussi bien que l'Ancienne Poste. Mme Legrand-Germanier parlait de l'attractivité du village. Les sociétés locales amènent une vie et un dynamisme dans notre village et il est important de donner le bon endroit pour créer ces liens et créer une communauté pour le village, comme elle l'a mentionné. Merci beaucoup.

Mme Legrand-Germanier, municipale

Vous avez tout à fait raison. N'allez pas cette semaine voir la salle, car il y a plein de panneaux que nous sommes en train de monter pour l'exposition d'affiches, et ça ne ressemble pas à ce que ce sera plus tard.

Bien évidemment qu'à court terme, nous allons l'aménager le plus confortablement possible, sachant qu'il n'y a pas de cuisine dans cette salle. Pour les activités hebdomadaires, ordinaires des sociétés locales, ce n'est pas vraiment un problème puisqu'il y aura une machine à café, un peu de vaisselle, des fauteuils confortables, des chaises et des tables, enfin tout ce qui permet de passer une heure ou deux de façon confortable.

S'il y a des fêtes privées qui doivent être organisées, on va faire en sorte qu'en cas de besoin de la cuisine, celle-ci soit à disposition.

Ce que j'ai dit le soir de la présentation de ce local, c'est que je ne peux pas garantir aujourd'hui un planning pour la cuisine, les toilettes, etc.

Le Vallon est un sujet en soi et pour lequel on doit structurer la réflexion quand on parle de sa rénovation ou de sa mise aux normes. C'est à dire qu'il y a énormément de choses à faire au Vallon, qui coûtent beaucoup d'argent et qu'il va falloir, et vous allez travailler avec nous, réfléchir à comment on avance avec le Vallon, pas à pas, mais en fonction des priorités. La

question du choix des priorités, nous allons y travailler ce qui fait que je ne peux pas vous donner de dates, par exemple pour une cuisine dans les arcades. Il en va de même pour les toilettes. Tous ceux qui vont bien et qui sont en forme et valides, pourront aller dans celles qui se trouvent à l'extérieur et qui sont toujours très propres. Les personnes qui ont plus de problèmes ou les membres de « vivre vieux, vivre mieux » pourront aller dans celles qui se trouvent dans le couloir adjacent.

Nous allons faire le maximum pour offrir aux gens le plus grand confort possible. Les murs et les volumes étant ce qu'ils sont, nous sommes obligés de trouver des compromis et nous devons le faire en permanence, nous faisons du mieux que l'on peut. Nous avons une centaine de m2, ce qui est plus grand que l'Ancienne Poste. C'est grand, lumineux, quand ce sera décoré ce sera chouette, mais le long terme reste vraiment une question à traiter dans le cadre plus large de ce qu'il reste à faire au Vallon.

Le président remercie les intervenants, ouvre la discussion et passe la parole à Mme Karine Ringgenberg.

Mme Ringgenberg

J'aimerais rebondir sur ce qu'a dit Mme Archer-Galibourg. Je ne demande pas de réponse ce soir, je voudrais juste faire une réflexion pour aller de l'avant. On lit dans votre rapport que nous avons 490 personnes âgées. Nous avons un médecin au milieu du village pour eux. Et le peu de personnes âgées qui font partie du groupement on va les cacher au fond du Vallon avec des accès qui ne sont pas toujours faciles.

La réflexion que j'aimerais ouvrir, après je sais que ce n'est pas forcément évident, on a une bibliothèque qui est ouverte assez peu sur la semaine et je trouvais assez intéressant d'avoir cette mixité entre les enfants qui vont à la bibliothèque et peut-être d'y aménager à l'intérieur une zone pour que les personnes âgées puissent aller jouer aux cartes, boire un thé et ainsi créer un lieu de rencontre avec ces enfants qui sont en train de bouquiner. Cela ramènerait un peu de ce que le village essaye de faire en mélangeant les générations. Je ne veux pas de réponse, c'est juste une information. Merci.

Mme Graber

Je rejoins ce que vient de dire Karine. Il faut savoir que l'accès au Vallon en hiver n'est pas aisé, pour des personnes à mobilité réduite et l'accès n'est pas possible en raison de l'école, je pensais aussi à l'ancienne école, où il y a un parking, où l'accès est plus facile et la mixité entre le 3^e âge et la jeunesse n'est pas désagréable.

Le président rappelle que nous votons sur un crédit de rénovation de l'Ancienne Poste et non pas sur le lieu qui sera attribué aux associations, même si ces remarques sont précieuses. Il passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer

L'ancienne école est bien placée, est-ce que vous avez pensé à mettre le cabinet médical là-bas ?

Mme Legrand-Germanier, municipale

Non. Je suppose que si nous avions dû y aménager un cabinet, cela nous aurait coûté plus cher qu'à l'Ancienne Poste, notamment en raison des travaux qui avaient déjà été faits là-bas et que des choses ne devraient pas être refaites.

Vous parlez de l'ancienne école, c'est très intéressant parce que vous mettez le doigt sur les difficultés que nous avons, avec les volumes et les murs que nous avons. Nous aurons tout à l'heure des questions concernant la construction du Bix et aux besoins qui augmentent, et bien l'ancienne école va peut-être redevenir d'actualité avec son affectation.

Nous ne pouvons pas avoir de certitude lorsque nous repensons les locaux. Nos besoins sont de plus en plus nombreux et deviennent concurrents et nous devons faire des arbitrages. Nous essayons de le faire le plus respectueusement et avec le plus de confort possible pour tous, mais à ce stade, tout est ouvert.

Mme Martinez-Piguet

Je fais partie de l'association de couture et ça ne nous dérange pas de bouger. J'étais à la réunion où les personnes âgées ont dit que c'était joli, ils ont aussi dit qu'en hiver, du fait de la difficulté d'accès, ils ne pourraient pas se voir et qu'ils devraient rester au centre du village ou ne pas se voir en hiver. Ils en ont beaucoup parlé lors de cette réunion.

Pourquoi avoir choisi cette salle de l'Ancienne Poste ? Pourquoi ne pas mettre le cabinet médical ici, dans les arcades qui sont plus grandes ?

Mme Legrand-Germanier, municipale

J'étais aussi à cette réunion et je me rappelle que nous avons abordé la question de la composition de ce groupe qui vient boire le café le vendredi, parmi lesquels il y a un certain nombre de personnes qui ne sont pas en grande forme et qui feront très volontiers la navette de 200m en voiture, entre le centre du village et les arcades, car contrairement à ce qui a été dit, l'accès est possible en voiture.

Cela dit, nous avons trouvé une solution rapide, car nous devons attaquer les travaux le plus rapidement possible. Je l'ai dit tout à l'heure, tout reste ouvert. Sur le long terme rien n'est fixé, figé et décidé et il va falloir réfléchir aux meilleures solutions pour tout le monde.

Mme Martinez-Piguet

Il a quand même été dit qu'il ne serait pas possible de véhiculer tout le monde.

Le président constate qu'il y a deux avis différents des personnes qui étaient à la réunion. Il passe la parole à Mme Maria-José Hautier.

Mme Hautier

J'avais préparé tout un texte, parce que j'étais repartie sur le préavis 15/2015 qui concernait le rachat de l'Ancienne Poste, avec les objectifs des lieux.

Par votre présentation très complète Mme Legrand-Germanier, plein de questions tombent à l'eau. Par contre je rejoins Mme Martinez-Piguet par rapport à la salle des arcades. Nous allons devoir aménager cette salle. Il faudra refaire un préavis à nous soumettre suivant les travaux qui devront être faits. La surface est beaucoup plus grande qu'à l'Ancienne Poste, c'est aussi un plain-pied lumineux. J'ai l'impression que les locaux de l'Ancienne Poste c'est tout petit, quand avec le groupe de V'Allons danser nous avons eu cette salle en remplacement du Vallon, si nous étions plus que 3 couples à danser, il fallait choisir les danses qui demandaient peu d'espace de déplacement. Alors diviser la salle en deux pour y faire 2 cabinets et un local de prise de sang, je n'arrive pas à me l'imaginer.

Faire l'aménagement de 2 salles, plutôt que d'une, je ne comprends pas.

Mme Legrand-Germanier, municipale

Je reviens sur ce qui a été dit tout à l'heure. Il y a 500 personnes de plus de 65 ans et je pense, qu'il y en a un grand nombre qui seront ravies d'avoir un médecin et que l'accessibilité sera

un avantage pour ces personnes. La centralité est aussi un avantage par rapport à toute la patientèle qui va se développer autour.

Mme Hautier

Dans le texte que j'avais préparé, il y avait aussi cette question. Le Dr Alexander n'est pas là ce soir, mais nous ne savons pas s'il a beaucoup d'habitants et de personnes âgées à mobilité réduite, qui pour celles que je connais je respecte et estime énormément et les aime très fort, et qui vont chez lui ? Je ne demande pas qui, combien, mais si dans les personnes à mobilité réduite le nombre n'est pas important, est-ce que cela vaut la peine de faire tous ces changements ? Sans ces données, c'est un peu compliqué aussi de prendre une décision. Mais c'est bien de se projeter.

Mme Jacquelin

Je suis médecin. Nous avons discuté en 2018 parce que j'étais intéressée à prendre la relève. Nous avons bien discuté pour avancer le projet, mais nous n'avions pas de local et des difficultés autres. Il est extrêmement difficile de faire venir un médecin FMH ici. Les médecins praticiens sont intéressés mais doivent faire ces 3 ans. Le local a été trouvé, je ne crois pas qu'il y en ait d'autres. Je pense qu'il est petit et même, si ultérieurement on en trouve d'autres pour en faire une annexe pour les prises de sang ou pour d'autres spécialistes, un cabinet médical de 115 m2 est appelé à se développer avec un peu plus de surface, mais ce local nous permet d'avoir un médecin. Il est vrai que depuis 2018, nous envisagions de ne plus avoir de médecin à St-Cergue.

Rien n'est parfait, je pense que Mme Legrand-Germanier a énormément travaillé pour avoir ce projet. Il faudrait que nous fassions attention, comme nous dépendrons du GHOL pour tout, c'est aussi une problématique. Par exemple, quand le médecin sera malade ou absent, il ne sera pas remplacé. Il faudra que nous gardions une main mise sur quel spécialiste nous voulons et des choses comme ça. Je ne sais pas dans quelle mesure nous aurons un contrôle sur ce qui se passe ou pas ou si le GHOL va nous imposer les choses. C'est un immense projet, mais à défaut du déplacement de plusieurs associations, nous priverait d'un médecin. Le Dr Alexander partira au 31 décembre 2022 définitivement. Si nous nous retrouvions, durant 4 ou 5 mois sans médecin, tout le monde irait en bas et ça ne servirait à rien d'avoir un médecin, car tout le monde aurait trouvé son médecin.

Je ne pense pas que cela soit parfait, mais avoir un médecin à St-Cergue est fondamental.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger

Concernant l'accès et le lieu de l'Ancienne Poste je n'étais pas convaincu. En tant que membre de la commission d'urbanisme nous avons eu des réponses qui nous ont convaincus. Je comprends que pour les aînés il est difficile de venir jusqu'au Vallon, mais je pense qu'il y aura plus de monde, avec des problèmes de déplacement, qui vont aller chez le médecin que 10 ou 15 retraités qui se voient une fois par semaine au Vallon. De ce côté, l'emplacement me semble correct et je nous vois mal accueillir des médecins dans le centre communal.

Le président remercie M. Scheidegger et passe la parole à Mme Françoise Graber.

Mme Graber

Juste pour revenir sur le fait qu'il n'y a pas que des personnes âgées, dites à mobilité réduite, il faut penser aussi qu'on se fait une entorse, qu'on se casse la jambe. Je peux vous dire qu'à l'époque descendre les escaliers pour aller chez le Dr Alexander, il fallait y aller.

Il est très pratique d'avoir un lieu dans le centre du village de plain-pied, où l'on peut aller devant en voiture, même avec un enfant qui serait tombé sur les pistes de ski.

M. Hautier

Merci pour le dossier complet que nous avons reçu et qui a répondu à beaucoup de questions. On a parlé de la bibliothèque et j'ai cru comprendre qu'il y avait aussi le bâtiment du NStCM qui se trouve en face de la pharmacie. Ce qui m'inquiète, c'est qu'on a transformé l'Ancienne Poste pour les associations, maintenant on la transforme pour le cabinet médical, qui visiblement est déjà trop petit. Est-ce qu'on a cherché et pas trouvé d'autres locaux ? Je ne connais pas la surface de la bibliothèque mais qui se trouve dans le centre.

Ne serait-il pas plus judicieux de trouver directement un bâtiment qui soit dans le centre et plus grand, plutôt que de refaire des transformations dans 5 ans parce que c'est trop petit.

Mme Legrand-Germanier, municipale

Merci pour cette question. La vérité est que si nous vous avions proposé un bâtiment tout neuf de 400m², pour mettre un médecin à 60 %, on se serait fait recevoir.

Nous avons toujours l'économicité en ligne de mire. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas acheté les 120m² en face de la pharmacie, à CHF 800'000.-, et c'est pour cela que nous faisons des travaux qui restent très limités.

La maison de santé est, à ce jour, un projet à terme, à l'horizon de 4, 5, 6 ans et c'est tout l'intérêt d'avoir une convention de 3 ans avec le GHOL, parce que ça permet de voir comment la population répond à ce besoin, qu'est-ce qui peut être développé en plus.

Personnellement je trouve que c'est la meilleure solution, parce qu'à relativement moindre coût, si jamais la demande supplémentaire ou si jamais l'idée d'une maison de santé n'est pas considérée comme pertinente, par toutes les personnes qui participeront au groupe de réflexion, ce cabinet peut tourner à 2 médecins pendant des années. Ce qui signifie que nous pouvons pérenniser une activité médicale sur St-Cergue sans avoir besoin d'investissements plus importants. Des investissements plus importants devront être étayés par une documentation sur le besoin, la plus-value d'avoir des professionnels de la santé qui travaillent ensemble.

Nous n'aurions pas pu, décemment, venir vers vous avec le bâtiment du NStCM. Le développement à terme n'est pas fermé. Mais aujourd'hui, il n'était pas prêt. Imaginer, qu'il y a peut-être de ça 6 semaines, je ne suis même pas sûre, et cela fait une année que nous discutons avec le NStCM, que la demande de sortie d'affection à l'Office Fédéral des Transports, était partie. Il y a tellement de procédures. Qu'aurions-nous fait avec un médecin qui arrive le 1^{er} février ? Jamais nous n'aurions pu vous proposer un investissement massif sur une activité qui est encore limitée, alors nous allons pas à pas. À notre avis c'est le plus rationnel et le plus économique aussi. Si on ne construit jamais un centre de santé, il y aura quand même un médecin à St-Cergue.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à Mme Colette Petermandl.

Mme Petermandl

Je crois que pour rassurer tout le monde, on aurait besoin de savoir la superficie du local, puisque ça a l'air petit.

Mme Legrand-Germanier, municipale

De l'avis du médecin et de la direction médicale du GHOL qui est montée 2-3 fois pour visiter, ils considèrent plutôt que c'est 5 étoiles. Comparé à certains cabinets médicaux d'autres

villages qui sont beaucoup plus petits et moins confortables. Ceux-là ont été extrêmement bien accueillis. La surface totale est de 105 m2.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 10/2022 – Demande de crédit de CHF 78'000.- TTC destinés à la rénovation d'une partie du rez-de-chaussée de l'Ancienne Poste.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 10/2022**
- **Ouï les nombreuses explications de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Ouï le rapport de la commission d'urbanisme**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder un crédit de CHF 78'000.- TTC destinés à la rénovation d'une partie du rez-de-chaussée de l'Ancienne Poste,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement de CHF 78'000.- TTC en 10 ans.

▪ Accepté	par :	33 voix pour
		1 voix contre
		3 abstentions

Le président félicite Mme Legrand-Germanier pour ce premier exercice. Il rappelle qu'il y a 3 ans, nous avons eu un sujet qui ressemble au point no 8 et qui a duré 1h30. Il propose de faire une pause de 5 min.

Point n° 8 de l'ordre du jour

Préavis no 11/2022 - Demande d'autorisation de porter au budget 2023 une somme de CHF 100'000 TTC pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2022-2023.

Le président informe qu'il y aura certainement des conseillers qui devront se récuser lors du vote, mais qui participeront aux discussions. Il donne la parole à Mme Carole Morina.

Mme Morina, municipale

Il s'agit pour moi aussi d'un baptême du feu, avec un sujet nettement moins populaire et j'espère que nous ne mettrons pas 1h30 pour en arriver au bout.

Le sujet du préavis est une demande d'autorisation de CHF 100'000 pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village. Bien qu'il y ait un grand historique et un désamour avec Télé-Dôle SA dont nous sommes tous conscients, nous relevons des points positifs. En effet, nous avons eu, cette année, des comptes à peu près normaux de la part de cette société et plus ou moins raisonnables, contrairement aux années passées. Il y a eu la constitution d'un comité de pilotage composé de Région de Nyon, de Nyon Région Tourisme, du NStCM, de l'Ecole Suisse de ski de La Dôle et de la Municipalité pour optimiser ces pistes de ski et éviter le moindre déficit possible, d'être surtout rentable et garant, et également d'instaurer un meilleur dialogue et communication entre toutes les parties. Bien que nous ne soyons pas

toujours en adéquation avec Télé-Dôle SA, il ne faut pas oublier que les pistes du village font parties de notre ADN et qu'elles apportent une plus-value non négligeable à notre village.

M. Ménard, syndic

Ce qui est important c'est qu'au cours des dernières années, il a toujours été question de : « St-Cergue on est tout seul ».

Je fais partie du Codir de Région de Nyon et je dois dire que je suis parfois dans une position difficile car je ne suis pas là en tant que syndic de St-Cergue, et on m'a fait remarquer 2-3 fois qu'en ce qui concerne les pistes de Télé-Dôle, mieux valait que je passe par une autre voie.

Au cours de la fin de l'année 2021, une motion a été présentée lors d'un conseil intercommunal par M. Girardet. Il demandait une participation de Région de Nyon à des équipements sportifs, en particulier pour St-Cergue. Durant de nombreuses années, il y a eu le FRET (fonds régional d'équipements touristiques), qui était alimenté par les taxes de séjour et qui pour St-Cergue se montait à env. CHF 65'000.- chaque année. Ce FRET va devenir à terme le Fond Régional d'Aide au Tourisme. Ceux qui sont au conseil intercommunal de Région de Nyon voient qu'il y a eu des préavis qui n'ont rien à voir avec l'équipement touristique, mais avec la culture.

Hier nous avons reçu un courrier de la part de Région de Nyon qui s'intitule : participation régionale à l'exploitation des pistes de St-Cergue. J'ai relevé les 2 paragraphes les plus importants :

- *Nous souhaitons préciser qu'une éventuelle participation de la Région présentera nécessairement un caractère subsidiaire et ne pourra pas être engagée sans participation de la Commune. Cette règle prévaut pour tous les projets régionaux faisant l'objet d'un financement de la Région de Nyon.*

En d'autres mots, comme pour tous les autres projets régionaux, Région de Nyon est prête à participer au financement qui sera négocié, ce qui est une première pour nous et qui est inespéré. Seulement si la commune participe financièrement à ce projet. Si nous ne voulons pas participer, Région de Nyon n'entre même pas en matière. Merci d'en tenir compte au moment du vote.

- *Le comité de direction se tient volontiers à disposition de la Municipalité de Saint-Cergue afin d'échanger sur l'avenir de ces pistes de ski et espère pouvoir trouver une issue positive afin de pérenniser ces installations.*

C'est sincèrement un changement important de discours de Région de Nyon qui, pendant des années, attendait de nous qu'on ne parle pas des pistes et que nous passions à autre chose. Ils ont déjà donné 2 mios pour le parking de La Givrinerie et c'est comme si St-Cergue était toujours en train de réclamer. Il y a un changement de discours aujourd'hui.

Merci d'en tenir compte au moment du vote et au moment des interventions des commissions qui vont faire leur rapport sur le préavis.

Comme l'a souligné Mme Morina, il y a un grand déficit d'amour avec Télé-Dôle SA, ce que je peux comprendre, et c'est plutôt tendu. Nous avons eu des comptes et on peut discuter de certaines écritures. On peut voir sur le tableau intégré au préavis, les postes où il y a eu des revenus et des déficits durant ces 5 dernières années. Vous remarquerez que les années précédentes, il y avait moins de précisions et là c'est plus complet. Il ne faut surtout pas se faire d'illusions. Si les pistes de ski de St-Cergue ferment, il y a peu de chance qu'elles réouvrent. Je ne veux pas faire de chantage, mais c'est la réalité.

La situation financière de Télé-Dôle SA n'est pas facile, je pense qu'ils ont de gros problèmes de liquidités. Nous avons reçu une facture le 19 août et j'ai dû avoir des téléphones tous les 2 jours pour savoir quand on payerait les CHF 73'468.- de notre participation.

Ce que vous devez retenir, c'est que oui il y a un déficit chronique, c'est un peu le même montant que ce que nous coûte la patinoire annuellement, mais il y a aussi l'image des pistes de ski. Et aussi le changement de discours au sein de Région de Nyon.

Je vous remercie et nous restons à votre disposition.

Le président remercie les intervenants et donne la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

Suite aux informations que la municipalité vient de nous communiquer, je demande une suspension de 2 min. afin que la CoFin puisse se consulter avant de continuer les débats.

M. Odermatt, commission des finances (rapport minoritaire)

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, la CoFin est très attachée aux pistes de ski du village. Nous comprenons parfaitement que cela fait partie de notre offre touristique et nous y tenons également et elles contribuent également à une image positive dans le district et dans le canton.

Je voulais vous rappeler le règlement du conseil communal et notamment l'art. 39 qui indique la mission de la CoFin, qui est chargée d'examiner les dépenses supplémentaires. Qu'est-ce qu'une dépense supplémentaire, c'est une dépense qui n'est pas notée dans le budget qui a été approuvé par le conseil communal et ces dépenses supplémentaires, de manière générale, la municipalité les soumet sous forme de préavis. Sur cette base, la CoFin procède à une analyse financière et encore sur cette base-là, la CoFin met à disposition du conseil une conclusion qui peut être, soit l'acceptation du préavis, soit un amendement, soit le renvoi ou le rejet.

Ce soir, nous avons introduit une nouveauté. Nous avons produit 2 rapports et même, après les informations que nous venons d'entendre, nous maintenons les 2 rapports.

- Il y a tout d'abord un rapport avec un amendement. La CoFin recommande d'accepter le préavis avec l'amendement suivant : « Le Conseil Communal demande à la Municipalité de négocier avec l'association intercommunale Région de Nyon et Télé-Dôle SA une participation financière pour les pistes de ski de St-Cergue ». Nous vous invitons à voter cet amendement, tout simplement cela donne une réponse claire à Région de Nyon, au fait que nous sommes intéressés par leur proposition.
- Le 2^e rapport que nous avons produit est également maintenu. Dans ce rapport, la CoFin recommande le rejet du préavis.

Mesdames et Messieurs, ce soir nous votons sur le préavis de la Municipalité et nous ne votons pas sur la lettre qui vient d'arriver il y a deux jours et dont nous n'avons pas connaissance avant ce soir. Dès que nous aurons davantage de renseignements, et nous pensons que ce sera le soir de la présentation du budget, nous pourrions revenir sur cette question-là. Mais ce soir nous maintenons également notre 2^e rapport qui prévoit le rejet du préavis.

La CoFin demande un vote secret sur ce sujet, afin que les membres du conseil communal puissent se prononcer aussi librement que possible, qui parfois au long des années a pu susciter nombre d'émotions et, comme le président l'a dit aussi, la CoFin se permet également de rappeler l'art. 55 du règlement du conseil qui parle de se récuser si on est intéressé en tant qu'actionnaire ou professionnellement.

En résumé, je vous propose d'accepter le préavis avec l'amendement et dans un 2^e temps de rejeter le préavis tel qu'il est présenté.

Le président met en discussion l'amendement. L'acceptation ou le refus de cet amendement va orienter la discussion d'une manière ou d'une autre. Il ne sert à rien d'avoir un débat tous azimuts si les règles du jeu n'ont pas été votées d'abord. Le président donne la parole à Mme Stéphanie Ponthus.

Mme Ponthus, commission tourisme et loisirs

Sans revenir sur ce point, la CoTour tient tout d'abord à mettre en avant toute l'importance des pistes pour notre village. Elle regrette cependant, qu'à la veille de cette nouvelle saison 2022-2023, nous nous retrouvions face à une situation analogue à celle de l'hiver 2021-2022, qui nous avait été présentée comme dernière saison transitoire pour les remontées.

Il est grand temps de trouver une solution pérenne. Les remontées mécanique de St-Cergue ne servent pas uniquement aux habitants. Les chiffres ont montré que seul 13 % de la clientèle était locale. Tout le reste des usagers vient en majorité du bassin régional et à ce titre, il n'est pas logique que la commune de St-Cergue assume, à elle toute seule, le financement des pistes qui profitent à l'entier de la région.

Fort de cela, la CoTour soutient l'amendement que M. Odermatt a déposé et estime qu'une convention tripartite pour le financement des pistes de ski de St-Cergue doit être signée entre la commune, Région de Nyon et Télé-Dôle SA.

Nous sommes heureux d'apprendre, ce soir, l'entrée en matière de Région de Nyon.

La CoTour est convaincue que les pistes doivent ouvrir cet hiver. En revanche avec le rejet du préavis, il y a un grand risque qu'elles n'ouvrent pas cet hiver, et il y a aussi un grand risque qu'elles n'ouvrent plus les hivers prochains.

Nous sortons d'une période de pandémie que nous avons traversée et pendant cette période, beaucoup de manifestations n'ont pas eu lieu pendant une année, voire pendant deux années pour la plupart. Nous nous rendons compte que les organisateurs, les chevilles ouvrières et aussi tous les participants à ces manifestations constatent qu'au final, on peut vivre sans et elles disparaissent.

Je voulais aussi préciser que la commission a annexé à son rapport un postulat, qui ne s'adresse pas à la municipalité de St-Cergue. Comme M. le syndic l'a mentionné, il a été déposé lors de la séance du CI de Région de Nyon en décembre 2021. Cette intervention montre bien que l'avenir des pistes ne s'inscrit pas dans un strict cadre communal, mais que les inquiétudes et le soutien viennent aussi de toute la région.

En résumé, la commission recommande l'approbation de l'amendement mais est contre le rejet du préavis.

M. Martin

Juste avant de commencer les débats sur l'amendement, à mon avis, il faut commencer sur le débat de la récusation. Puisque l'art. 55 de notre règlement communal rappelle que les personnes qui se récusent n'ont pas le droit à la parole. Il serait bien de régler ce problème-là puis de démarrer les débats sur l'amendement, puis sur le préavis. Pour faire les choses dans un ordre logique.

M. Scheidegger se récusé. Il y aura donc 37 voix, le président pouvant voter à bulletin secret.

Le président ouvre la discussion au sujet de l'amendement, qui précise : « Le Conseil Communal demande à la Municipalité de négocier avec l'association intercommunale Région de Nyon et Télé-Dôle SA une participation financière pour les pistes de ski de St-Cergue ». M. Odermatt demande le vote secret. Il donne la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer

Est-ce que le vote secret est obligatoire ? Est-ce qu'on le vote ? Personnellement je ne vois pas pourquoi nous devrions faire un vote secret. Nous avons été élus par des personnes.

Le président rappelle que le vote au bulletin secret a lieu si quelqu'un le demande et qu'il est soutenu par 1/5 des membres. La question est posée et plus de 10 conseillers soutiennent le vote secret.

Il est procédé à la distribution des bulletins.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**d'amender le préavis**

▪ **Accepté à l'unanimité** par : **37 voix pour**

Le président ouvre la discussion sur le préavis 11/2022 qui est complété par l'amendement qui vient d'être accepté. Il donne la parole à Mme Alice Duvert.

Mme Duvert, commission des finances

Télé-Dôle SA a prouvé à de nombreuses reprises qu'ils font des efforts très limités en termes de transparence financière, qu'ils font des efforts plus que réduits en termes de maintenance technique, et qu'ils ne font aucun effort en termes d'organisation logistique pour l'ouverture des pistes. On se souvient l'an dernier qu'ils n'ont pas été capables d'ouvrir pendant une semaine de vacances vaudoises, ce qui est très dommage.

A la CoFin, nous pensons que cet acteur n'est pas un acteur sérieux pour continuer d'exploiter les pistes du village. Bien que nous soutenions activement l'activité touristique du village et ses pistes, nous pensons qu'avec le budget conséquent qu'on leur verse chaque année, il existe plein d'autres possibilités, notamment celle, d'ici la formation du prochain budget, de négocier grâce au soutien de la Région de Nyon avec d'autres acteurs, des concurrents ou peut-être même avec une activité en interne, qui permettrait d'arrêter ce qui ressemble de plus en plus à un financement flou, auprès d'un acteur douteux.

Je vous demande de bien réfléchir à l'utilisation des finances publiques. Merci de votre écoute.

Le président remercie Mme Duvert et passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

Je voulais revenir sur un point qui me semble important. La Région de Nyon, et je pense nous tous ici ce soir, sommes très attachés au fonctionnement des pistes de St-Cergue. Par contre aussi bien Région de Nyon que d'autres communes ont des problèmes avec Télé-Dôle SA. Nous avons déjà mis passablement d'argent dans Télé-Dôle SA. Les pistes de ski sont toujours éclairées avec des ampoules au mercure, ce qui est pour moi clairement un manque de motivation de la part de Télé-Dôle SA pour limiter les coûts.

Bien que je souhaite que les pistes restent ouvertes, je pense que Télé-Dôle SA ne gère pas et ne s'occupe pas de notre argent correctement.

Il faut bien distinguer Télé-Dôle SA des pistes de ski de St-Cergue, qui sont deux choses distinctes. Merci.

Mme Ponthus, commission du tourisme et loisirs

J'entends bien ce que vous dites et en bien des points je le partage aussi, mais il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que Télé-Dôle SA est à la fois exploitant et propriétaire des installations. A ce titre-là, il tient un peu le couteau par le manche.

Après on a vu que les relations s'amélioreraient et c'est quelque chose qui est de bon augure pour la suite. Il faut savoir aussi que l'actionnaire principal de Télé-Dôle SA est Région de Nyon, alors quand ils disent qu'ils rentrent en matière pour un financement il y a de quoi avoir des espoirs sur ce point-là.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à M. Michel Gallay.

M. Gallay

J'aurais besoin d'une petite précision concernant le rapport avec l'amendement. Il est mis en conclusion : « Compte tenu de cette situation et de la volonté de préserver les remontées mécaniques de St-Cergue, la CoFin recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal 11/2022 avec l'amendement suivant : ». Du fait que nous avons accepté l'amendement, cela signifie que la CoFin nous recommande d'accepter le préavis.

Le président explique qu'il y a un rapport minoritaire qui demande l'acceptation du préavis amendé et un rapport de majorité avec un rejet du préavis. Il arrive qu'une commission présente deux rapports.

M. Gallay

C'est donc le membre minoritaire qui demande l'acceptation du préavis. Cela aurait pu être stipuler un peu plus clairement.

M. Ménard, syndic

J'ai un peu de peine à saisir la remarque de Mme Duvert demandant de remplacer le propriétaire des remontées mécaniques ? Ce n'est pas St-Cergue, ce n'est pas Région de Nyon, malgré qu'elle soit l'actionnaire principal. Le propriétaire c'est Télé-Dôle SA.

S'imaginer que d'un coup de baguette magique on puisse, en quelques semaines, trouver un remplaçant sera difficile. Il faudrait que Télé-Dôle SA vendent leurs remontées mécaniques.

Je vais être honnête avec vous ce ne serait peut-être pas quelque chose qui intéresserait la commune de St-Cergue, parce que le seul endroit où c'est comme cela depuis des dizaines d'années et que cela fonctionne c'est à St-George. Ailleurs cela n'existe pas.

S'imaginer que, dans une situation difficile, on va trouver de remplaçant à Télé-Dôle SA, c'est de la science-fiction.

La raison pour laquelle ce préavis est présenté aujourd'hui, à ce conseil du mois d'octobre, c'est que la préparation de la saison c'est maintenant qu'elle se fait. Prétendre que l'entretien ne se fait pas correctement, ce n'est pas sérieux. Les remontées répondent à des exigences de l'Office Fédéral des Transports. Chaque année il y a des contrôle et si ce n'est pas adéquat, il est demandé le remplacement de pièces et c'est la raison pour laquelle il y a env. CHF 13'800.- de maintenance et cela chaque année. Si les entretiens ne sont pas faits, les remontées ne fonctionnent pas. C'est la loi en Suisse pour les remontées mécaniques.

Aujourd'hui, il y a cet amendement et de ce côté de la table c'est aussi un signe à donner. Mais si aujourd'hui nous ne participons pas financièrement, il n'y aura pas de négociations.

La raison pour laquelle ça a pris du temps, c'est qu'il y a eu le changement de législature et le nouveau responsable du tourisme est en place depuis un peu plus d'un an et que les choses se sont mises en place. Aujourd'hui il n'est plus temps de montrer les gros bras, il est temps

de dire que nous sommes heureux que la situation change et que nous participions ensemble au développement, mais si on dit non, c'est fini.

M. Beux

J'entends le discours de l'année dernière de M. le syndic qui n'était pas tout à fait le même. Il disait que Télé-Dôle SA avait encore fourni des comptes qui n'étaient pas bons et mal faits, qu'il allait y avoir des changements et que ça ne pouvait pas continuer comme ça.

Aujourd'hui je l'entends défendre les pistes de ski et dire qu'il n'y a pas d'autres moyens, qu'on est pris à la gorge et que nous ne pouvons pas faire autrement. Chaque année c'est CHF 100'000.- et avec l'augmentation des coûts de l'électricité, ce n'est plus ce montant que nous allons payer. A un moment donné il va falloir se poser la question de ce que nous voulons faire. Et si on dit ça suffit, il faut voir ce que cela veut dire.

Je sais que si nous avons les pistes de ski qui ferment, ce sera triste, ce sera même catastrophique pour le village, et même pour toute la région. On pourra peut-être être aidé en voyant que St-Cergue dit qu'il y en a marre et qu'il faut trouver une solution.

M. Krähenbühl, commission des finances

La CoFin, dans son groupe majoritaire, ne dit pas qu'elle ne veut pas discuter avec la Région. Ce que nous proposons aujourd'hui à ce conseil, c'est de ne pas porter au budget 2023 les CHF 100'000.-, qui représentent l'intégralité des frais d'exploitation des pistes du village, mais d'aller négocier, de discuter et de porter au budget 2023 le résultat de cette discussion. C'est dans 2 mois. Ce que nous disons ce n'est pas que nous ne voulons plus de pistes, mais que vous alliez négocier, ce que vous auriez déjà dû faire l'année dernière.

J'entends que c'était difficile, qu'il y a beaucoup de choses à mettre en place, mais aujourd'hui il faut négocier. Merci.

Mme Morina, municipale

Les négociations nous les avons entamées depuis l'année passée, malheureusement ça ne se passe pas en 2 ou 3 jours. Ce que l'on peut voir, c'est que nous avons une impulsion plus que favorable et, il faut bien que l'on sache que si ce préavis ne devait pas passer, il serait compliqué, voire impossible d'être à la table des négociations, et donc on ne participerait pas. Ce serait la conclusion de ce préavis.

Le président relève que la CoFin demande de rejeter le préavis en raison de cette somme de CHF 100'000.-. C'est donc le libellé du préavis qui pose problème. Il suggère que quelqu'un propose un amendement avec un libellé plus précis, car nous sommes dans une impasse. Si ce préavis est voté tel quel, et qu'il est refusé, malgré le 1^{er} amendement qui accepte le partage des coûts, comment transmettre à nos partenaires, qu'on refuse mais qu'on doit discuter et reprendre une autre fois, mais sans dire cela ? Il manque une précision dans la question qui est posée au conseil.

M. Krähenbühl, commission des finances

Si on va négocier en disant que nous avons déjà mis au budget CHF 100'000.-, on ne négocie rien. Pour moi, nous montrons très clairement notre volonté d'entrer en négociation et que nous ne sommes pas prêts d'assumer l'intégralité des frais. Il me semble que c'est simple. Nous ne voulons pas ce préavis tel qu'il est présenté là. Il y a eu un amendement voté par ce conseil qui invite la municipalité à aller négocier.

Le président rappelle que nous avons un amendement qui invite à la négociation et demande s'il ne faut pas proposer un report de vote, comme il est prévu à l'art. 71 et comme il est prévu

à l'art. 77 la discussion est reprise à la séance suivante. Nous pourrions reprendre la discussion avec de nouvelles données, qui feront l'objet de la nouvelle discussion qui va avoir lieu, et peut-être que l'entrée en matière et le pourcentage de la participation de Région de Nyon sera connue. Nous pourrions donc avoir un complément de préavis ou un nouveau préavis en sachant qu'il y a eu un débat avec le partenaire, sans cela le message ne peut pas être compris pour les autres parties qui n'ont pas assisté à cette séance.

M. Odermatt, commission des finances

Merci pour cette nouvelle piste qui pourrait effectivement être une piste. J'aurais une question à M. Ménard. Nous avons maintenant la municipalité qui a un mandat clair pour négocier avec Région de Nyon. Sur ce point nous sommes tous d'accord.

Nous avons de l'autre côté la Région de Nyon qui nous fait une lettre en disant à peu près la même chose, qu'ils sont prêts à discuter avec nous. Je crois qu'en terme de CoFin, la prochaine étape qui nous intéresse, c'est combien et quand ?

Si je regarde le calendrier que nous avons fixé ensemble avec la municipalité, nous avons la présentation des préavis, dont ceux du budget mardi 11 octobre prochain. Nous pourrions sans autre vivre avec une ligne qui sera ouverte et qui ne porte pas de montant. Ma question au syndic : Est-il envisageable d'entamer des discussions avec Région de Nyon rapidement ? Est-il possible d'espérer d'avoir un résultat que nous pourrions intégrer dans le budget 2023 ? Tout en sachant que la prochaine séance qui prévoit le vote du budget aura lieu début décembre. Y a-t-il une indication de timing que M. le syndic pourrait nous donner ?

M. Ménard, syndic

Je reviens sur la condition sine qua none. Je discute régulièrement avec le secrétaire général et le président de Région de Nyon et la question est toujours de dire, si la commune porteuse n'est pas là, la Région de Nyon n'est pas là et il n'y a même pas de discussion. C'est la règle et ce n'est pas nous qui allons la changer. Elle est valable pour tous les projets de toutes les communes membres.

Nous allons présenter le budget la semaine prochaine et j'ai encore eu un sms aujourd'hui du boursier qui espérait que rien ne change dans le budget.

Ce qui est important c'est de savoir qu'aujourd'hui je suis aussi responsable de la rédaction du budget de Région de Nyon et qu'une somme est prévue pour le tourisme sportif. Le montant je ne peux pas vous le communiquer, puisque le budget n'a pas encore été adopté, ni par le conseil communal, ni par le Codir. Mais il y a cette volonté de dire qu'on ne peut pas laisser St-Cergue seul sur cette question.

Je reviens sur le principe : pas de participation financière de St-Cergue, pas de discussion. Laissez-nous une marge de manœuvre. Si c'est non, je n'en ai plus. La pression, que j'ai exercée comme membre du Codir, est forte. Quand j'ai écrit un article dans le journal de St-Cergue l'année passée, en demandant le repartage des coûts, on me l'a bien fait sentir. C'est quand même important de faire le message : s'il vous plaît, aidez-moi et ne me tirez pas dans le pied. Je vous remercie.

M. Martin, commission des finances

M. Ménard je pense que vous n'avez pas répondu à la question de savoir : si on reporte ce préavis au prochain conseil, est-ce que dans un délai raisonnable nous aurons des chiffres supplémentaires ?

L'autre élément est que la CoFin n'est pas contre le fait que nous devions dépenser de l'argent pour les pistes du village. Depuis toutes ces années, nous sommes conscients et trouvons normal que nous devions payer quelque chose, une participation. Nous n'avons pas de

problème avec cela. Simplement nous ce que nous demandons c'est de savoir combien nous devrions réellement déboursier à la fin de cette histoire.

Certes nous avons une lettre de Région de Nyon qui dit qu'elle va venir nous aider. Mais si elle vient nous dire qu'elle nous aide à hauteur de CHF 1'000.- alors que nous avons CHF 100'000.- à couvrir, ce n'est pas tout à fait la même chose que si on dit qu'on vient nous couvrir à hauteur de 50, 60 ou 70 %. Aujourd'hui nous n'avons aucune donnée pour que le conseil puisse voter correctement sur un montant que nous devons impacter. Là ce que nous devrions vraiment nous demander c'est combien nous allons devoir dépenser à la fin et combien la Région de Nyon est prête à mettre sur la table. On aurait une fourchette pour que les gens se rendent compte. C'est ce qui est demandé et éventuellement, nous comprenons que la réponse ne puisse pas nous être donnée ce soir, vu que la lettre date de 2 jours, mais est-ce l'information pourrait nous être donnée lors du prochain conseil ? C'est ça la question. Nous ne disons pas que nous ne sommes pas d'accord, mais que nous n'avons pas assez d'éléments pour dire oui à 100 % ou non.

Mme Ringgenberg

Ce sujet revient chaque année et est assez récurrent. On en discute des heures et des heures, et cela fait 5 ans qu'on dit que cette fois c'est la dernière fois. On va devoir retravailler la convention et essayer de trouver des partenaires pour que cela fonctionne.

Ce qui est sûr c'est que si ce soir c'est non, on va faire beaucoup d'économie, parce que nous n'aurons plus besoin de la patinoire. St-Cergue va perdre beaucoup de son charme. Nous perdons de l'argent avec les pistes, avec la patinoire, mais nous avons des bonnes nouvelles qui sont en train d'arriver je pense qu'on peut se dire que cette fois c'est la dernière fois, en espérant que ce soit vraiment le cas. Peut-être que d'ici le prochain conseil nous aurons des bonnes nouvelles qui nous permettront de savoir que ce n'est pas CHF 100'000.- mais moins. Au dernier conseil du mois de juin nous avons voté pour promouvoir, non pas le tourisme mais la culture et je n'aimerais pas qu'on s'occupe plus de culture et qu'on abandonne le tourisme. Ce serait une perte pour St-Cergue. Pour moi c'est « que » CHF 100'000.- que nous avons également voté au dernier conseil pour la culture, mais il faut voter oui et aller de l'avant avec ça et faire confiance à la municipalité pour qu'ils travaillent en collaboration avec Région de Nyon.

M. Lampert

Comme on vient de le répéter, le sujet est récurrent. Personnellement j'adhère à la proposition de différer le vote pour ce préavis.

Nous devons donner le signal fort que nous sommes fatigués de la situation. Si la municipalité a bien entériné cet amendement, les négociations doivent s'imposer.

Ce que je ne comprends pas assez, c'est que l'on parle de dialogue avec Région de Nyon, mais pour moi ce doit être un dialogue tripartite, avec Télé-Dôle SA aussi. Quelque part, nous devons montrer qu'il y a une situation qui doit être changée.

Je ne suis pas prêt à voter maintenant. C'est peut-être un argument que la municipalité a à défendre ou pour argumenter que nous sommes bloqués à cause de cela.

M. Trarieux

J'aimerais comprendre ce que j'entends : différer ce n'est pas bon. Je ne vois pas pourquoi on revient sur cette notion de différer.

Ce que je vois, c'est que quoi qu'on fasse, à l'exception de voter sur ce préavis, le reste est négatif et fait courir de très gros risques. S'il n'y a plus de pistes, les commerces n'ont plus de

sens. Les restaurateurs n'ont plus de sens, nous faisons notre chiffre d'affaires quand il y a les pistes ouvertes. Mon argument est que l'on vote ce préavis, sinon je ne comprends plus.

Le président demande à s'entretenir avec la commission des finances.

M. Odermatt, commission des finances

La CoFin fait la proposition suivante : nous aimerions, si la municipalité est d'accord, changer le titre du préavis. La CoFin propose de remplacer, dans le titre et dans les différentes conclusions, la somme de CHF 100'000 par « montant à négocier ». Le préavis 11/2022 s'intitulerait : Demande d'autorisation de porter au budget 2023 une somme à négocier pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2022-2023.

Est-ce que la municipalité peut vivre avec cette proposition, étant donné que le montant doit être inscrit dans le budget 2023 et que de toute façon notre conseil aura, au mois de décembre, la possibilité de voter sur ce budget-là et il est évident que si le montant de CHF 100'000.- figure sur ce poste, la CoFin présentera un amendement. Merci

Mme Morina, municipale

Nous acceptons le changement de titre du préavis. Je pense que nous donnons un signal fort à la région, mais malheureusement si nous notons notre décision de ne pas entrer en matière, il n'y aura pas de négociation possible. Ça nous laisse une petite marge de manœuvre.

M. Piguet

Est-ce que nous avons le droit de faire un changement sans préciser pourquoi ?

Le président précise que ce soir nous avons un préavis qui prévoit un montant de CHF 100'000.-. La municipalité présentera, lors de la prochaine séance, un budget pour lequel ils ont prévu ce CHF 100'000.-, sauf si ce soir nous le refusons. Il y a un plafond qui est stratégique. Nous avons voté, à l'unanimité, un amendement demandant une négociation. En face nous avons la Région de Nyon qui veut négocier, nous voulons négocier. Il y a un risque zéro. Nous, ce soir, en acceptant de supprimer une somme par une somme à négocier, nous disons que nous sommes d'accord avec la négociation et que nous attendons le résultat de cette négociation. Ce résultat figurera dans la proposition du budget 2023 qui nous sera soumis en décembre et si la somme sera de CHF 99'000.-, la CoFin ne sera pas d'accord et si c'est CHF 30'000.-, ils seront contents. Ce soir en votant comme ça, nous donnons l'indication que nous voulons sauver les pistes mais que nous ne voulons pas les sauver n'importe comment et à n'importe quel prix.

Mme Ponthus, commission tourisme et loisirs

Je me pose la question si, pour plus de clarté et éviter d'être dans le flou, il n'y aurait pas lieu d'articuler une fourchette et de noter le montant maximum de CHF 100'000.-. C'est ma 1^{ère} réflexion.

Après je veux juste vous mettre en garde, nous sommes le 4 octobre, le 6 décembre ce n'est pas demain, mais c'est très proche et de négocier dans un délai de moins de 2 mois, et au vu de la charge de travail des municipaux, à mon avis ça va être très, très, très serré.

M. Trarieux

Je ne connais pas vos profils professionnels à la CoFin.

Il y a eu pas mal de discussions sur l'aspect du Festival de Jazz. Là, nous discutons des équipements sportifs et de leur exploitation. La municipalité n'est pas une entreprise. Il faut

tenir compte du social, des loisirs, et la vision comptable s'est transposée depuis le monde d'entreprises privées à une gestion de commune. Il y a un petit problème. Je pense qu'il faut cesser d'avoir une vision purement comptable et penser qu'il faut dépenser de l'argent. La commune gère des êtres humains. Il faut du sport, des loisirs, des associations, etc. C'était ma remarque.

Le président rappelle que pour pouvoir voter, il y a lieu de voter l'amendement du titre, qui serait : « *Demande d'autorisation de porter au budget 2023 une somme à définir, suite à une négociation, avec l'association intercommunale Région de Nyon et Télé-Dôle SA, pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2022-2023* ». Ce titre est mis au vote.

L'amendement est soutenu par 34 voix pour et 2 abstentions.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 11/2022 Amendé - Demande d'autorisation de porter au budget 2023 une somme à définir, suite à la négociation avec l'association intercommunale Région de Nyon et Télé-Dôle SA, pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2022-2023.

- Vu le préavis de la Municipalité N° 11/2022
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

de mandater la municipalité de négocier avec l'association intercommunale Région de Nyon et Télé-Dôle SA pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village de Saint-Cergue pour la saison hivernale 2022-2023, suite à la récente entrée en matière de Région de Nyon,

d'autoriser la municipalité à intégrer au compte 163.3523.00 du budget 2023 la somme qui aura été définie comme participation communale suite aux négociations avec l'association intercommunale Région de Nyon et Télé-Dôle SA pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village de Saint-Cergue pour la saison hivernale 2022-2023,

d'accepter à cet effet l'inscription au budget 2023 de la somme définie après négociation,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

compte-tenu de son inscription au budget, cette somme ne nécessite pas d'amortissement,

▪ Accepté	par :	30 voix pour 1 voix contre 5 abstentions 1 récusation
------------------	--------------	---

Point n° 9 de l'ordre du jour

Réponse de la Municipalité à la motion « développement durable de St-Cergue ».

Le président donne la parole à Mme Carole Morina.

Mme Morina, municipale

Nous avons répondu lors du dernier conseil.

M. Martin

Ce point fait suite à la motion déposée lors du dernier conseil et la réponse avait été reportée au prochain conseil.

Mme Morina, municipale

Par rapport au développement durable, la commune participe au PECC. Nous sommes entrés dans le processus de participation et avons obtenu les subventions de l'Etat. J'avais fait une présentation sur le sujet durant le conseil.

M. Martin

Il n'y avait pas que cela. Il y avait 3 éléments :

- La commune définit ses priorités pour les objectifs de l'agenda 2030 et met en place des stratégies pour les appliquer.
- Les diverses décisions et préavis municipaux sont systématiquement évalués sous l'angle du développement durable (environnemental, social et économique). En cas d'absence d'impact, la mention « pas d'impact » suffit.
- Selon le PECC, une commission municipale ou communale, ou un dicastère est constitué pour conseiller ou coordonner les projets sous cet angle. Les membres d'une telle commission ne pourraient participer sur un même projet à une autre commission pour assurer la diversité des points de vue représentés.

J'ai relu le texte, tel qu'il avait été demandé.

Mme Morina, municipale

Tout cela fait partie du PECC et est en cours d'élaboration.

M. Martin

Il était question de créer un dicastère et de nommer une commission. Qu'en est-il ?

Mme Morina, municipale

Pour l'instant, nous avons une commission municipale et dès que nous aurons des projets, une commission ad hoc sera nommée pour nous aider sur le sujet. Nous sommes en début de processus. Nous avons eu 2 rencontres, pour l'instant, avec la société qui nous accompagne.

Mme Ringgenberg

Est-ce que les personnes qui prennent la parole pourraient se lever afin qu'on les voie.

Le président est mitigé sur la réponse fournie. Ce point de l'ordre du jour a été suggéré par la municipalité. Il propose son report.

Le report est accepté par 35 voix pour et 2 abstentions.

Point n° 10 de l'ordre du jour

Réponse de la municipalité à la question « quel impact la construction du Bix aura-t-elle sur le plan des investissements de la commune de St-Cergue ? ».

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

En un mot, nous n'avons aucune réponse. Le maître d'ouvrage du Bix est la commune d'Arzier/Le Muids. Ce que nous mettons au plan d'investissements ce sont les investissements, les préavis de la commune de St-Cergue.

C'est quand même inquiétant de voir que la CoGes veut mettre au PDI des investissements d'une autre commune pour lesquels nous ne sommes pas maître d'ouvrage. Par contre la question est importante pour savoir quels seront les effets du Bix. Mais je tiens quand même à dire qu'il y a pas mal de changements.

Premièrement, la rentrée qui devait avoir lieu en août 2024 se fera en 2025, et pour lesquels nous devons savoir qu'elles sont les projections démographiques en 2025. Ce sera de la science-fiction.

Aujourd'hui, il y a un arrêt au projet du Bix. Le projet a été imaginé en 2007 et nous sommes en 2022 avec une démographie qui n'a plus rien à voir. Nous sommes en phase 1 qui ne correspond même plus aux besoins de 2022. Nous devons nous engager sur le projet de la phase 2 du Bix. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui en phase 1 et phase 2 nous arrivons à des besoins pour 2025. Vous nous demandez quels seront les coûts ? Ils se montent à CHF 38 mios pour la construction et CHF 2 mios pour le mobilier. Les coûts vont exploser pour les raisons évoquées mais aussi parce que les oppositions, jusqu'au Tribunal Fédéral, font que les prix définis en 2017-2020 n'ont plus rien à voir.

Aujourd'hui le plafond d'endettement de l'AISGE est à CHF 64 mios, nous sommes à CHF 18 mios de dettes. Si nous faisons les phases 1 et 2, nous explosons le plafond d'endettement. Si ce plafond doit être changé, si le projet n'est pas réévalué, cela signifie que les 5 communes devront approuver une modification du plafond d'endettement inscrit dans les statuts de l'AISGE.

Il n'est pas possible de vous donner une réponse ou une réflexion qui est en suspens jusqu'à fin décembre. Nous n'avons aucune idée de quels seront les coûts. Dans les hypothèses en cours aujourd'hui, il y a même la réévaluation complète du projet. La surface, sur laquelle serait implantée les phases 1 et 2, les cos et cus ne correspondent plus. Il faut trouver une alternative.

Cette réflexion n'est pas née à St-Cergue, mais vient d'Arzier/Le Muids qui est maître d'ouvrage.

La question subsidiaire sur l'effet de la construction de l'usine d'épuration à Gland, on parle de CHF 80 mios. Cela ne va pas dans le Plan des Investissements (PI), mais dans le budget de fonctionnement. Ce sont les réponses aux questions posées au cours du dernier conseil intercommunal.

Pour un projet de CHF 40 mios, la participation de St-Cergue était de CHF 560'000.- par an, budget qui va être explosé. Ce montant comprend les différents frais. Je vous transmets les tableaux Mme Maillefer. Je vous remercie.

M. Galibourg

Si on peut revenir sur le slide de la phase 1 pour laquelle nous annonçons CHF 40 mios pour 15 classes avec le mobilier. C'est presque 2,6 mios la classe. Pour l'école du Vallon, la salle de classe a coûté env. CHF 800'000.-. Il y a quelque chose dans les chiffres qui ne joue pas. Les chiffres que j'entends le plus souvent, quand je parle avec les gens qui sont dans ce milieu, c'est CHF 2,2 - 2,3 mios la classe, avec les salle de gym.

M. Ménard, syndic

Dans une des questions qui nous a été posée, c'est de réfléchir sur le projet actuel. De toute façon il n'est plus valide pour 2025-2027 car il y aura trop d'enfants et ce que nous avons

demandé, c'est de réévaluer un autre projet qui consiste à ne pas dépasser CHF 35 millions pour 24 classes et 3 salles de gym.

Nous avons construit une école avec 8 classes et une UAPE pour CHF 6,8 millions, sans salle de gym. De plus, le lieu où doit se construire le Bix n'est pas idéal. Il est assez « humide », mais il est très difficile de trouver un autre lieu. La Direction Générale du Territoire et du Logement n'est pas particulièrement souple. Trouver un autre lieu qui soit suffisamment grand et qui ne causera pas d'opposition, avec les voisins, n'est pas évident. Il faut savoir que la phase 2 n'est pas encore mise à l'enquête. On peut imaginer que ce que nous avons connu avec la phase 1 va se répéter.

Ce sont des projets qui sont hyper difficiles et qui durent sur une période trop longue. Une fois que le projet a été imaginé en 2007, 2022 c'est un autre monde.

Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion. Il constate qu'il est 23h50. Si à minuit, nous n'avons pas fini, il faudra voter pour savoir si nous continuons ou si nous nous retrouvons demain soir. Ce soir ou quand est-ce que nous nous retrouvons pour terminer la séance, où comment on peut alléger le programme. Il passe au point suivant.

Point n° 11 de l'ordre du jour

Postulat no 01/2022 « Anticipons les besoins scolaires - Développement ».

Le président donne la parole à M. Sébastien Piguet, avant la mise en vote pour le soutien ou pas de ce postulat.

M. Piguet

Ce postulat part d'un principe. Après avoir lu attentivement l'étude Microgis commandée par l'AISGE, la problématique des classes des 5 à 8 au Bix, qui n'est pas encore ouverte, mais on se rend compte que les classes 1 à 4 qui restent à St-Cergue seront trop petites d'ici 2025.

Sur l'argumentaire on revient sur l'école qui précise qu'actuellement St-Cergue est déjà trop petit et qu'il faudrait déjà construire. Ce texte a été écrit en juillet et depuis l'école a apporté comme précision que pour eux, tant que le Bix n'est pas construit, il faudrait 1 à 2 classes en containers par village. Cela signifie que jusqu'à la construction, les 4 classes de J.-J. Rousseau seront occupées par les 3 à 4 et nous retompons sur les problèmes de place pour l'UAPE, la crèche, la salle de gym et en 2025 le nombre d'enfants ne cessera pas d'augmenter et nous ne pourrons plus ajouter des enfants.

L'idée d'un postulat est de demander à la commune d'aller chercher des informations, qu'elle n'a pas, de demander des études, des informations à l'AISGE, au conseil d'établissement, le canton pour pouvoir répondre aux questions de ce postulat. J'ai lu dans l'ordre du jour qu'une réponse est déjà prévue, a priori elle ne sera que partielle. Le but étant que dans un an, nous puissions avoir des réponses pour pouvoir planifier aussi une éventuelle nécessité de construction à St-Cergue, s'il y a un intérêt, de quelle ampleur pour pouvoir planifier les budgets. Merci.

Le président remercie M. Piguet. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote pour savoir si le postulat est remis à la municipalité pour réponse.

La remise du postulat est acceptée par 20 voix pour, 10 contre et 6 abstentions.

Point n° 12 de l'ordre du jour

Réponse de la municipalité à la question « Anticipons les besoins scolaires – Développement ».

Le président propose le report de cette réponse à un prochain conseil. Il met au vote ce report.

Le report de la réponse est accepté à la majorité.

Point n° 13 de l'ordre du jour

Nomination des commissions ad hoc pour le prochain conseil.

Le président précise qu'il ne faudra pas nommer de commission ad hoc pour le prochain conseil.

M. Ménard, syndic, précise que pour les préavis qui seront présentés lors du prochain conseil il aura besoin des commissions suivantes :

- Pour le trottoir de La Cure : commission des finances et la commission d'urbanisme.
- Pour le budget : commission des finances.
- Pour la modification du règlement d'application du Plan Partiel d'Affectation de La Givrine : la commission d'urbanisme. Il s'agit d'un projet central pour tout l'avenir du tourisme à St-Cergue, puisque ça concerne une augmentation d'une capacité de construire de 1800 à 5000 m2, pour laquelle nous avons déjà obtenu l'aval de la DGTL et qui concerne un projet de construction d'hôtel.

Point n° 14 de l'ordre du jour

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales.

Le président ouvre la discussion. La parole sera prise lors du prochain conseil.

Point n° 15 de l'ordre du jour

Proposition individuelles et divers.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Didier Beux.

M. Beux

La dernière fois, j'ai posé la question à M. Ménard concernant les « Alumni ». Mais la réponse peut attendre le prochain conseil.

M. Martin

J'ai remarqué qu'au parking de La Givrine, il y a des places de parc qui étaient bien dessinées sur le bitume et tout d'un coup elles ont disparu. Je voulais juste savoir ce qui s'était passé et comment.

M. Laurent Mathez, municipal

Sur la partie goudronnée du côté de La Cure, nous avons marqué les places l'année dernière, mais le terrain avait une certaine souplesse. Nous avons décidé avec l'ingénieur de ne pas faire la couche de tapis de finition d'enrobé de bitume. C'est les 3 derniers cm qui restaient, nous voulions attendre, vu que le terrain bouge encore à certains endroits, avant de faire cette couche de finition. L'hiver dernier nous avons marqué avec de la peinture simple plutôt qu'avec une peinture réfléchissante qui est plus coûteuse. Nous avons souhaité passer un hiver pour que le terrain se tasse comme il faut. Maintenant c'est bon et nous avons pu faire le tapis de finition.

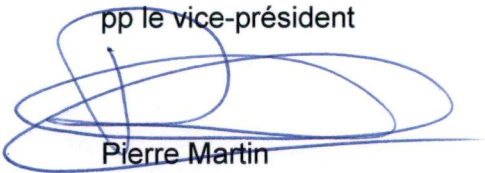
M. Rey

Il y a deux conseils, j'avais proposé de pouvoir acquérir des containers à eau de 1000 litres. Il y avait eu peu d'intérêt, par la suite plusieurs personnes m'ont approché, mais il n'y en avait plus en raison d'une rupture de stock. Maintenant il y a un tout petit stock. J'ai demandé qu'ils m'en gardent jusqu'à demain matin 9h. Si quelqu'un en veut, il faut venir après me le dire avant qu'il n'y en ait plus.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et remercie le conseil pour son endurance, son courage, pour sa patience par rapport à des sujets compliqués. Nous sommes sortis de cette épreuve victorieux. Il souhaite une bonne nuit aux conseillers.

Le conseil est clos à 00.00.

pp le vice-président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Pierre Martin



La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of fluid, connected loops and a long horizontal stroke at the end.

Maria-José Hautier